



BOVIN
de réforme et
veau laitier



VEAU
de grain



VEAU
de lait



VEAU
d'embouche



BOUVILLON
d'abattage

DOCUMENT
D'ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES
ANNUELLES
RÉGIONALES

FÉVRIER 2021

Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 ACTIVITÉS EN 2020

1. MARCHÉ	4
2. SÉCURITÉ DU REVENU	4
3. PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS	5
4. RELATIONS GOUVERNEMENTALES	5
5. SUR LA SCÈNE CANADIENNE	6
6. PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES	6
7. BIOSÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL	7
8. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE	8
9. CENTRE EXPERTISE – AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE	8
10. PROGRAMMES QUALITÉ	9
11. PROJETS DE RECHERCHE	10

SECTION 2 ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2020

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE	12
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE	17
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT	25
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN	30
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS	35

SECTION 1

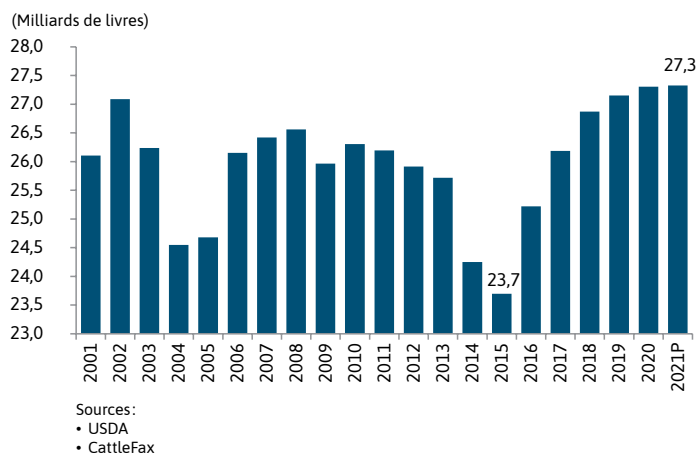
ACTIVITÉS EN 2020



1. MARCHÉ

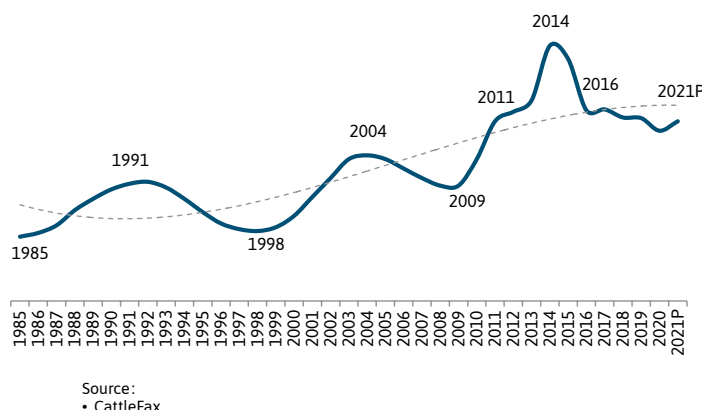
Après cinq années d'expansion où 2,6 millions de vaches de boucherie se sont ajoutées, le cheptel américain est entré dans une phase de contraction. En 2020, le nombre de vaches de boucherie a légèrement diminué de 1 % par rapport à 2019. Au Canada, depuis 2014, le nombre de vaches de boucherie a connu un recul de 232 000 têtes pour un total de 3,6 millions en date du 1^{er} janvier 2020. Vu la liquidation en cours, la production de viande bovine aux États-Unis devrait dépasser les 27,3 milliards de livres en 2021 avant de décroître dans les années suivantes.

Production de viande bovine aux États-Unis



La demande nord-américaine pour la viande de bœuf a été ferme tout au long de l'année 2020. Cette tendance devrait se maintenir en 2021 et aider à remonter le prix payé aux producteurs près des niveaux observés en 2019, et ce, malgré l'amplitude de la production.

Cycle de prix des bovins (États-Unis)



L'année 2020 restera incontestablement marquée par la pandémie. L'impact de cette dernière sur le secteur est sans précédent. Durant les mois d'avril et mai, les États-Unis et le Canada perdaient respectivement le quart et la moitié de leur capacité d'abattage de bovins en raison des fermetures temporaires liées à la crise sanitaire. Des centaines de milliers de bovins prêts pour

abattage sont restés en parcs d'engraissement. Les pertes de revenus pour les producteurs ont été si importantes que le gouvernement américain a dû octroyer en urgence quelques milliards de dollars d'aides directes aux producteurs de bovins. Dans l'Ouest canadien, quelques programmes gouvernementaux ont été mis en place pour désengorger la filière et supporter les coûts d'alimentation des bovins en surplus. Les abattoirs de l'Est ont été moins touchés par la propagation du virus. Par conséquent, les producteurs du Québec et de l'Ontario ont moins souffert de la baisse des prix du bovin au plus fort de la crise.

À la fin de l'année 2020, tout porte à croire que le pire est derrière nous. Les abattoirs ont repris à plein rendement depuis l'été. La filière tout entière a tiré des leçons de la pandémie et s'est mieux préparée pour limiter les impacts de la recrudescence du virus. Les surplus de bovins devraient se résorber dans la première moitié de l'année 2021.

Pour les prochaines années, il y a plusieurs raisons d'être optimiste. La demande chinoise devrait accroître en raison de l'excellente reprise économique post-COVID-19 et du déficit en viande dû à la peste porcine. Les exportations nord-américaines de viande rouge vers le marché asiatique sont donc prévues à la hausse. Bien que la peur d'une récession économique demeure toujours présente, la reprise de l'économie marquée par une réouverture complète des services de restauration devrait soutenir la demande nord-américaine. L'écoulement du surplus de bovins donnera un peu de répit aux producteurs. Toutefois, l'abondance de l'offre de bovins en 2021 ne soutiendra probablement pas les prix payés aux producteurs.

2. SÉCURITÉ DU REVENU

Les programmes de sécurité visent à stabiliser les revenus des entreprises et à aider les producteurs à mieux traverser les creux du marché. Un environnement d'affaires plus stable et prévisible permet aux entreprises d'opérer dans des conditions plus propices à leur développement et d'entraîner des retombées économiques pour l'ensemble du Québec.

Lancement des études de coût de production pour les secteurs bouvillon d'abattage et veau d'embouche

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a débuté les études de coût de production pour les secteurs veau d'embouche et bouvillon d'abattage à l'automne dernier. Rappelons que ce processus se tient tous les cinq ans. Deux comités de travail sectoriel composés de représentants des Producteurs de bovins du Québec (PBQ), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de La Financière agricole du Québec (FADQ) ont été constitués afin de suivre le déroulement des travaux et d'assurer le respect des règles méthodologiques. Selon l'échéancier, les producteurs seront sollicités pour la collecte de données de janvier à septembre 2021. Les analyses auront lieu à partir de juin

pour un dépôt des rapports finaux en novembre 2021. Les deux études entreront en vigueur pour l'année d'assurance 2022 et seront basées sur les données observées en 2020.

Réseau canadien des coûts de production vache-veau

Pour faire suite à une demande des producteurs de veaux d'embouche, les PBQ s'associent au centre de recherche de Canfax et aux autres organismes provinciaux responsables du secteur bovin afin de mettre en place le premier réseau canadien des coûts de production vache-veau. Formé d'une vingtaine de groupes de discussion répartis à travers le pays, le réseau vise à établir des repères technico-économiques basés sur des systèmes de production spécifiques. En utilisant une méthodologie normalisée, l'information sera interprétée de la même façon dans chaque province et pourra même être comparée avec des systèmes de production similaires dans d'autres pays. Le réseau recueillera des renseignements auprès des producteurs tous les cinq ans avec une indexation tous les ans. Une vingtaine de producteurs de veaux d'embouche du Québec participeront à l'étude.

Mutualisation des coûts de production dans le secteur veau de grain

Depuis 2019, la FADQ a remplacé le mécanisme de modulation du partage de la prime pour les entreprises de grande taille par l'application d'une franchise aux grandes entreprises ou une mutualisation des coûts de production pour toutes les entreprises. Comme demandé par les représentants du secteur veau de grain, le conseil d'administration de la FADQ a décidé de l'application d'une mutualisation à compter de la prochaine enquête de coût de production. Cette décision a deux implications :

- l'enquête de 2019, sans les grandes entreprises, s'appliquera intégralement à l'ensemble des entreprises de veaux de grain;
- lors de la prochaine enquête de coût de production, les grandes entreprises seront incluses dans la population visée et les résultats s'appliqueront à l'ensemble des entreprises.

Priorités de travail en 2021

Au cours de la prochaine année, les PBQ, ainsi que différents partenaires, concentreront leur effort pour faire avancer les dossiers suivants :

- l'ajustement de la rémunération de l'exploitant et celle de la main-d'œuvre familiale afin qu'elles reflètent la réalité actuelle des différents secteurs de production;
- le retour du seuil de déclenchement des paiements pour le programme Agri-stabilité à 85 % et le retrait de la limite de marge de référence;
- la poursuite des réflexions avec la FADQ sur les pistes d'amélioration du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

3. PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

Les PBQ n'administrent plus et n'offrent plus aux producteurs le Programme de paiements anticipés (PPA), et ce, depuis l'année de programme 2020 qui a débuté le 1^{er} avril 2020. Cette décision a été prise principalement pour mettre fin au risque financier que devaient supporter les PBQ à titre d'agent d'exécution afin d'offrir ce programme.

Les producteurs sont invités à communiquer avec Agricultural Credit Corporation (ACC) pour obtenir une avance du PPA pour les années de programme 2020 et les suivantes. Le numéro de téléphone pour obtenir du service en français est le 1 877 350-3684 et pour du service en anglais le 1 888 278-8807.

Les avances émises par les PBQ pour l'année de programme 2019, se terminant le 31 mars 2021, doivent être remboursées aux PBQ à leur échéance.

Les PBQ assurent un suivi des demandes à ACC, dont celles voulant que l'ensemble des communications et des correspondances soient disponibles en français.

4. RELATIONS GOUVERNEMENTALES

L'année 2020 fut particulière en ce qui concerne les relations gouvernementales. Une seule rencontre en présentiel a pu avoir lieu en septembre 2020 et quelques-unes ont été tenues virtuellement. Malgré cela, les PBQ ont tout de même pu sensibiliser les deux paliers de gouvernements aux problématiques de l'industrie bovine. Les principaux thèmes et sujets abordés sont :

- La problématique majeure vécue par le secteur veau de lait en lien avec, notamment, la fermeture des restaurants en raison de la COVID-19. Le ministre Lamontagne et son cabinet ont été rencontrés à plusieurs reprises afin que le gouvernement québécois donne un signal clair de soutien à l'industrie du veau. Des rencontres avec les dirigeants de la FADQ ont également eu lieu en lien avec ce dossier.
- Une rencontre de sensibilisation portant sur les principaux dossiers et actions entreprises par les PBQ a également eu lieu à la fin de l'année 2020. Cette rencontre a permis d'illustrer les nombreux dossiers d'importance gérés par notre organisation et de faire connaître au MAPAQ les collaborations souhaitables afin de nous supporter dans le développement de la production.
- Au niveau fédéral, le règlement touchant le transport des animaux fut remis de l'avant en faisant valoir les attentes des PBQ à cet égard. Les PBQ ont également réussi à faire avancer divers dossiers lors de rencontres virtuelles dont, par exemple, leurs attentes en ce qui touche la révision des programmes de gestion de risque. Les rencontres sur la scène fédérale s'effectuent en collaboration avec la Canadian Cattlemen's Association (CCA).

Pour l'année 2021, les PBQ entendent poursuivre leurs démarches, notamment sur le dossier du transport des animaux et celui du veau de lait. Certes, d'autres dossiers viendront s'ajouter au courant de l'année.

5. SUR LA SCÈNE CANADIENNE

Jusqu'en octobre 2020, les activités ont évidemment beaucoup tourné autour de la pandémie et de ses impacts sur l'industrie.

La CCA a diffusé de l'information sur l'état de la situation dans les industries bovines canadiennes et américaines en ce qui a trait aux fermetures d'abattoirs ou aux suspensions temporaires des activités.

Afin de tenir les partenaires de l'industrie informés des principaux développements, plusieurs réunions hebdomadaires ont eu lieu, particulièrement durant les mois de mars à juin 2020. Également, la CCA organisait des sessions d'information virtuelles destinées à tous les intervenants de l'industrie bovine. Au cours de ces sessions, un état de la situation des marchés était présenté.

Également, la CCA œuvre afin que le programme d'Agri-stabilité soit déclenché à 85 % plutôt qu'à 70 %. Cette demande est en lien avec une demande longuement défendue par les PBQ et l'Union des producteurs agricoles (UPA).

En ce qui a trait à la vache folle, un travail de collaboration avec le gouvernement canadien s'effectue afin d'acquiescer le statut des pays à risque négligeable. C'est un dossier qui prend du temps et la CCA y travaille sans relâche.

Afin de vous informer des activités de la CCA et des dossiers en cours, nous incluons constamment des informations dans *La Minute bovine* des PBQ où des dossiers d'intérêt sont traduits et retransmis.

Toutes les organisations canadiennes se sont également mises en mode virtuel. Dans certains cas, cela a limité quelque peu les développements.

Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf

La Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf (TRCVB) a vu le gouvernement canadien remplacer toutes les tables rondes sur les viandes par une table ronde sur les protéines animales. Le mode de fonctionnement de cette table ronde est à préciser puisque les réunions en présentiel n'ont évidemment pas eu lieu depuis mars 2020.

Les PBQ siègent également au sein des organismes suivants :

- La Canadian Cattlemen's Association;
- L'Agence canadienne d'identification du bétail;
- L'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie;
- L'Agence canadienne de classement du bœuf (ACCB);

- Le comité national du programme VBP+;
- Le Beef Cattle Research Council (BCRC);
- La Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD);
- La Table ronde canadienne sur la protéine animale.

6. PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES

Filière veau

Lors de l'élaboration de la planification stratégique de la filière veau en 2019, les axes de travail suivant ont été déterminés jusqu'en 2024 :

- Les outils et mécanismes de coordination de la filière et les relations entre les partenaires;
- Les différents secteurs de production, la mise en marché et l'abattage;
- Les programmes de soutien à la production, le commerce international et le développement de l'expertise du secteur;
- L'acceptabilité sociale, surtout en matière de bien-être animal;
- La promotion générique et le développement de nouveaux marchés.

Une fois le plan stratégique adopté, la filière veau a mis en place un échéancier des différents moyens et éléments d'actions pour la mise en œuvre du plan. Il a été développé selon les priorités de la filière et celles de chacun de ses secteurs de production (veau de grain, veau de lait et veau laitier).

Dans le cadre du Programme de développement sectoriel, la filière veau a déposé une demande d'aide financière visant l'embauche d'un agent de développement qui assure la mise en œuvre des activités de la planification stratégique. Cette ressource est entrée en fonction à l'automne 2020 et a commencé à suivre les projets du secteur qui étaient déjà entamés ou à venir.

Le Forum Veau a le mandat d'agir en tant que comité de pilotage de la planification stratégique. Il doit s'assurer du suivi de réalisation du plan et de l'atteinte des objectifs. Le comité s'est réuni en novembre dernier afin de revoir ses priorités d'actions en ce qui a trait aux activités du plan stratégique. Cet exercice a été réalisé dans le but de voir comment la filière pouvait orienter ses projets afin de contrer les impacts de la crise sanitaire chez les éleveurs de veaux lourds et de veaux laitiers. Rappelons que le Forum Veau inclut des représentants des secteurs bovin de réforme et veau laitier, veau de grain, veau de lait et du personnel des PBQ.

Filière bœuf

Lors de l'élaboration de la planification stratégique de la filière bœuf en 2019, quatre cibles de travail ont été déterminées :

- la coordination de la filière;
- le rapprochement avec le consommateur;

- les facteurs de réussite du secteur de la production à la transformation;
- les appuis au développement du secteur.

Dans la dernière année, plusieurs actions ont été réalisées, dont, entre autres, l'embauche d'une agente de développement qui est responsable de la coordination du comité de pilotage et des relations avec les partenaires.

Les autres actions ont notamment permis:

- de diffuser aux partenaires de la filière les tendances en consommation en viande bovine;
- de donner un mandat pour une étude de marché auprès des grands donneurs d'ordre;
- d'identifier les besoins des partenaires transformateurs;
- de procéder à une revue de littérature des différents programmes d'aide financière;
- de déposer le rapport final de la revue de littérature sur la mise en marché des veaux d'embouche;
- de réaliser une analyse de persillage des carcasses de bouvillons du Québec;
- de soumettre un projet de sensibilisation des Québécois à la production de bœufs et de veaux;
- de collaborer avec la TRCBD pour une analyse de cycle de vie du bœuf.

7. BIOSÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Biosécurité

Le comité biosécurité de la filière bovine a décidé de monter un plan de mesures d'urgence. Une aide financière du MAPAQ a été reçue pour développer un plan pour la filière bovine. Les travaux et les premières rencontres ont débuté en septembre 2020.

Deux autres projets de biosécurité du secteur veau ont poursuivi leurs travaux en 2020 et devraient être finalisés en 2021. À noter, les projets ont été quelque peu retardés en raison de la COVID-19.

Le projet biosécurité et bien-être animal durant les activités de transport des veaux laitiers, des veaux de grain et des veaux de lait a débuté la collecte des données sur l'état de santé des veaux laitiers à leur départ de la ferme et pendant le transport vers l'encan. Par la suite, le projet s'est attardé au premier mois en élevage de veaux lourds pour finalement évaluer les conditions de biosécurité lors du transport vers l'abattoir.

Le projet de biosécurité sur les fermes de veaux de lait a collecté les données sur une dizaine de fermes en décembre 2020. Les données seront analysées au courant de l'hiver 2021. Ce projet permettra d'identifier les éléments mis en place et ceux à intégrer pour améliorer la biosécurité sur les fermes de veaux de lait.

Santé

Les PBQ ont été sollicités pour participer aux travaux du MAPAQ en vue de mettre sur pied un programme de surveillance de l'antibiorésistance au Québec. Une seconde concertation a eu lieu en 2020 à laquelle les PBQ ont participé et ont émis des recommandations.

Transport

Le nouveau *Règlement sur la santé des animaux — Partie XII — Transport des animaux* (Règlement) est entré en vigueur le 20 février 2020.

Afin d'évaluer l'impact de ce règlement pour les producteurs, les PBQ ont mis en place un comité de travail dédié au transport. Ce comité regroupe des représentants des secteurs veau de grain, veau de lait et bovin de réforme et veau laitier. Il a pu identifier les principaux enjeux et déterminer que le secteur le plus touché est celui du veau. En effet, les veaux non sevrés sont soumis à deux nouvelles exigences difficiles à appliquer dans les conditions de mise en marché actuelles:

- Un intervalle de temps maximal sans accès à l'eau salubre, l'aliment et le repos de 12 heures. (Rappelons que, précédemment, la limite était de 18 heures.)
- Une obligation de distribuer un aliment approprié à l'animal pendant le transport. (À noter que l'électrolyte enrichi au dextrose n'est plus accepté et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) mentionne un aliment lacté comme étant le seul aliment adéquat.)

Le comité de travail sur le transport a développé un plan d'action. L'objectif principal de ce dernier était d'identifier et de rassembler les points névralgiques puis de réfléchir à des solutions pouvant être mises en place. L'ensemble a été ensuite organisé par ordre de priorité.

Plusieurs projets sont en cours de développement, notamment la formation des transporteurs, encans et leurs employés, le développement d'un projet de recherche pour une alternative à l'aliment lacté et l'évaluation des modifications à apporter à la mise en marché actuelle du veau laitier.

Les PBQ siègent désormais au comité fédéral sur le transport des veaux laitiers qui traite des enjeux spécifiques de transport des veaux au Canada.

Les PBQ sont aussi en contact régulier avec l'ACIA afin de faciliter l'élaboration de solutions pour l'adaptation au nouveau Règlement.

8. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE

Dans la dernière année, les initiatives de communication avaient pour objectifs de mobiliser les producteurs et de valoriser la production.

Publicité

Pour la première fois de leur histoire, les PBQ ont produit une publicité. Cette sympathique publicité intitulée « De la viande bovine du Québec! | C'est simple. | Il y a du bœuf. Il y a du veau. » et diffusée dans plusieurs médias télévisés au cours de l'été 2020, explique aux consommateurs les informations clés à retenir pour s'assurer d'acheter de la viande bovine locale. Cette dernière est venue appuyer les efforts de promotion des producteurs qui mettent en marché à la ferme et en magasin. Elle peut être visionnée sur la chaîne YouTube des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour la visionner](#)).



La production bovine s'invite à l'école!

Afin de permettre aux enseignants de transmettre à leurs élèves des informations sur la production de bœufs et de veaux, les PBQ ont développé une page où des contenus facilement présentables en classe sont accessibles ([CLIQUEZ ICI pour la consulter](#)). Également, il est possible pour les représentants d'institutions scolaires de commander un exemplaire du livre « D'où vient la viande de bœuf? » pour leur établissement.

Des infolettres mieux ciblées

Les listes d'envoi des producteurs de bovins du Québec ont été mises à jour de manière à favoriser les envois aux membres par courriel selon leur production. En plus de l'infolettre *La Minute bovine* où sont abonnés producteurs et partenaires de l'industrie, les PBQ ont désormais la possibilité de mieux communiquer sur des sujets spécifiques à un secteur.

Une image mettant en valeur nos producteurs

L'image des différents secteurs de production a été mise à jour à l'aide de portraits de productrices et producteurs – de quoi montrer de vrais visages derrière nos produits!

Restez à l'affût!

- Joignez le groupe Facebook
- Abonnez-vous à la chaîne YouTube
- Pour vous abonner à *La Minute bovine* [CLIQUEZ ICI](#)

9. CENTRE EXPERTISE – AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE

Amélioration de la compétitivité des entreprises de bovins de boucherie

Le secteur veau d'embouche s'est doté d'un plan sectoriel d'amélioration génétique en 2019. L'entente de service entre le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ) et le MAPAQ pour la gestion de la base de données du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec venait à échéance. Des discussions ont ainsi eu lieu entre le MAPAQ, le CDPQ et les PBQ pour assurer la poursuite des activités bovines du CDPQ dans une optique d'amélioration de la compétitivité des fermes québécoises.

Grâce au Programme de partenariat pour l'innovation en agroalimentaire (PPIA) du MAPAQ, financé par l'Accord Canada-Québec de mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les organismes ont pu en arriver à une entente de trois ans au bénéfice de l'ensemble de la filière bovine et dont le financement est assuré par :

- le MAPAQ avec une contribution de 630 000 \$ pour la période;
- le fonds de recherche du secteur veau d'embouche avec une contribution de 90 000 \$;
- le fonds de recherche du secteur bouvillon avec une contribution de 30 000 \$;
- les producteurs utilisateurs des services desservis par l'entente à hauteur d'environ 70 000 \$ par an.

L'investissement total sur la période de trois ans avoisine 1 M\$. L'entente se décline en trois volets, tous identifiés dans le cadre de la planification stratégique de la filière bœuf comme étant nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de la filière. Ces volets sont :

- l'amélioration génétique;
- la biosécurité;
- le bien-être animal.

Le CDPQ est l'organisme responsable de la réalisation des activités.

10. PROGRAMMES QUALITÉ

Programme VBP+, le choix durable

Depuis l'été 2018, le programme VBP+ a été reconnu par la TRCBD. Ainsi, tout producteur certifié VBP+ devient automatiquement admissible au programme Bœuf durable. À la fin de l'année 2018, les comités de mise en marché des veaux d'embouche et des bouvillons d'abattage adoptaient un plan d'action pour inciter les producteurs à adhérer au programme.

Au début du mois de décembre 2020, on comptait 110 producteurs certifiés VBP+ au Québec, soit 24 producteurs de bouvillons et 86 producteurs de veaux d'embouche ou semi-finis. En ce qui concerne les volumes, c'est 66 % du volume total de bouvillons qui provient de fermes certifiées alors que l'on décompte 9 905 vache-veau et 5 524 têtes en semi-finition sur des fermes certifiées.

Le projet bœuf durable des PBQ : ça avance

Rappelons tout d'abord que la TRCBD a développé un programme de retraçage des bovins provenant de fermes certifiées VBP+ afin d'assurer un approvisionnement en bœuf durable tout au long de la chaîne de valeur (producteur-naisseur, producteur-finiisseur, abattoir, détaillant/HRI/épicerie). L'un des buts étant d'aider le Canada à devenir le premier pays à fournir du bœuf provenant de sources certifiées durables et ainsi être plus compétitif sur le marché mondial.

Depuis plusieurs mois, les PBQ travaillent à mettre en place une chaîne de valeur pour les bovins de boucherie du Québec. Plusieurs partenaires sont impliqués dans le projet et, bien que la transmission et le traitement des données soient très complexes et le processus de réalisation plus lent que souhaité, des signaux quant au potentiel de réussite du projet sont perceptibles.

Le travail se poursuivra au cours des prochains mois afin de :

- finaliser la chaîne de valeur des PBQ, et ce, à partir des données d'Attestra (anciennement Agri-Traçabilité Québec) et des paramètres de durabilité;
- faire auditer la chaîne de valeur des PBQ pour obtenir, le cas échéant, sa certification;
- finaliser la négociation d'ententes de principe avec les abattoirs intéressés par la chaîne de valeur des PBQ.

Programme Veau de grain du Québec certifié

Le programme Veau de grain du Québec certifié (VGQC) est obligatoire pour produire et mettre en marché du veau de grain au Québec. Tous les producteurs de veaux de grain sont désormais certifiés par le programme VGQC.

Programme Veau vérifié

Le programme Veau vérifié couvre la production de veaux de lait. En date du 1^{er} décembre 2020, 57 sites étaient certifiés, ce qui représente 67 % du volume de veaux de lait produits au Québec.



11. PROJETS DE RECHERCHE

Les PBQ investissent dans la recherche grâce aux fonds de recherche de chaque secteur de production. Les investissements des producteurs pour l'année en cours ainsi que pour les trois prochaines années totalisent 203 420 \$ pour des projets d'une valeur de 5 092 605 \$, soit un effet de levier de 1 pour 22.

Veau de lait		
2019-2021	Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait et services-conseils afin de compétitionner l'importation de veau européen	Approfondir les connaissances sur les coûts de production au Québec et aux Pays-Bas, développer un outil de comparaison pour les producteurs et favoriser le recours aux conseillers
Bovin de réforme et veau laitier, veau de grain et veau de lait		
2019-2021	Amélioration de la biosécurité dans le transport des veaux	Faire un portrait du transport des veaux laitiers au Québec et obtenir des recommandations pour améliorer le bien-être de l'animal et la biosécurité tout au long du processus
Bovin de réforme et veau laitier		
2019-2020	Utilisation de semence de bovins de boucherie pour la production de veaux laitiers	Informar les producteurs des avantages et inconvénients d'utiliser de la semence de bovins de boucherie
Veau de grain et veau de lait		
2019-2021	RegiVeau	Faciliter la tenue de registres à la ferme
Veau de lait		
2019-2021	Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils	Améliorer la biosécurité dans les fermes de veaux de lait
Veau d'embouche		
2019-2020	Revue de littérature alimentation à partir des recherches du BCRC	Faire connaître les résultats de recherche du BCRC aux producteurs du Québec
Bouvillon, veau d'embouche et bovin de réforme et veau laitier		
2018-2023	Grappe de recherche bœuf	Parmi les 27 projets financés, les 4 suivants sont d'intérêt pour le Québec: • Augmentation de la production fourragère dans l'est du Canada en examinant les systèmes multiespèces de pâturage et de stockage ainsi que par le développement de nouvelles variétés fourragères • Augmentation de la productivité de l'automne dans la luzerne résistante à l'hiver en sélectionnant pour réduire la dormance de l'automne • Évaluation de l'effet de la durée de repos sur la qualité et sur le bien-être des bovins transportés par camions • Création d'un réseau canadien de surveillance des troupeaux de vaches de boucherie pour l'est du Canada

SECTION 2

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2020



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

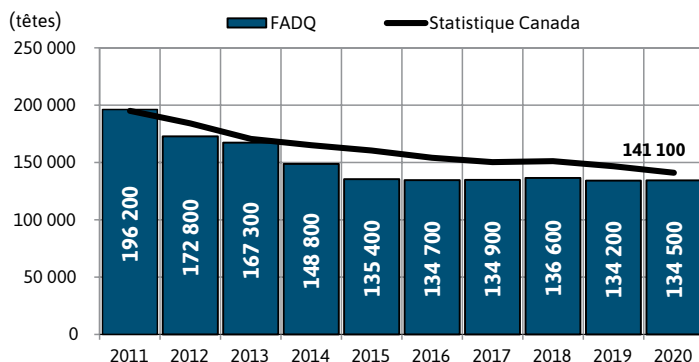
Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2020**
 - 2.1 **Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec**
 - 2.2 **Renouvellement de la Convention de mise en marché des veaux d'embouche**
 - 2.3 **Modification du Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche**
 - 2.4 **Suspension de la perception de la contribution spéciale pour le Fonds de promotion et de publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec pour l'année 2021**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021**
 - 3.1 **Informatisation des déclarations de vaccination**
 - 3.2 **Ventes de lots par vidéo aux encans spécialisés**
4. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ

Nombre de vaches de boucherie

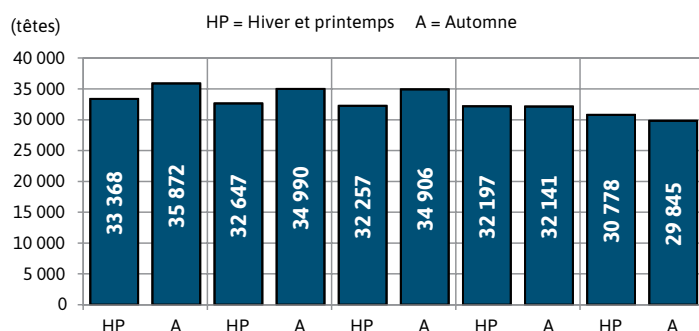


Sources:

- FADQ: Nombre de vaches de boucherie en inventaire (moyenne annuelle) au Programme ASRA Veaux d'embouche
- Statistique Canada: Nombre de vaches de boucherie en inventaire au 1^{er} janvier

Au 1^{er} janvier 2020, selon Statistique Canada, le cheptel de vaches de boucherie au Québec était de 141 100 vaches, ce qui représente une diminution par rapport à pareille date en 2019 alors qu'il y en avait 146 700. Cependant, le nombre de vaches au 1^{er} juillet était de 147 200 vaches en 2020, comparativement à 143 900 en 2019. De son côté, la FADQ fait état d'environ 134 500 vaches assurées au Programme ASRA. On peut donc conclure que le cheptel de vaches de boucherie est relativement constant depuis 2015.

Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2016-2020 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



Année	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre	69 240	67 637	67 163	64 338	60 623
Poids (lb)	658	659	657	664	667

Source:

- PBQ: Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec

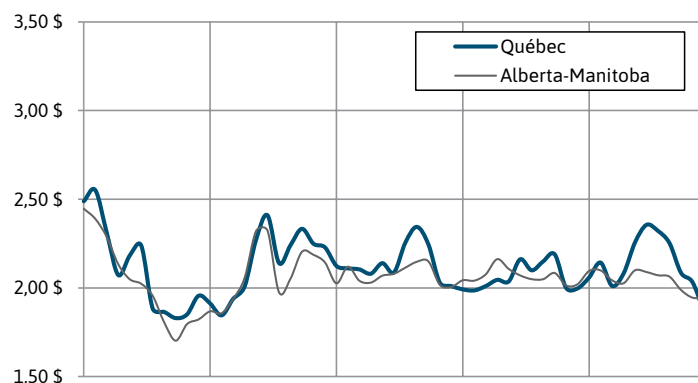
En 2020, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés a baissé de 6 % par rapport à l'année précédente alors que le poids de vente moyen des veaux d'embouche a augmenté à 667 lb.

Le nombre de veaux vendus aux encans réguliers a diminué de 22 % par rapport à l'année 2019. Il se chiffre à 4 460 veaux d'embouche en 2020, comparativement à 5 442 en 2019.

Le volume de veaux d'embouche commercialisés par vente supervisée a quant à lui augmenté de 20 % par rapport à l'année 2019. Il se chiffre à 3 092 veaux d'embouche en 2020, comparativement à 2 472 en 2019.

Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2016-2020

(\$/lb vif)



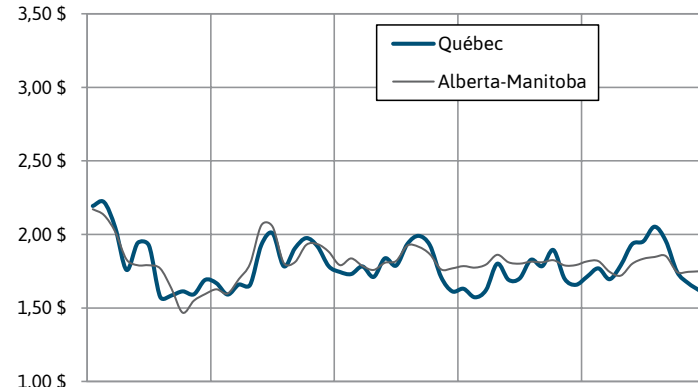
Année	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	2,11 \$	2,14 \$	2,14 \$	2,06 \$	2,13 \$
Qc vs Alb.-Man.	0,07 \$	0,06 \$	0,07 \$	0,00 \$	0,09 \$

Source:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2016-2020

(\$/lb vif)



VEAUX D'EMBOUCHE

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	1,83 \$	1,81 \$	1,80 \$	1,72 \$	1,81 \$
Qc vs Alb.-Man.	0,04 \$	-0,03 \$	-0,02 \$	-0,09 \$	0,02 \$

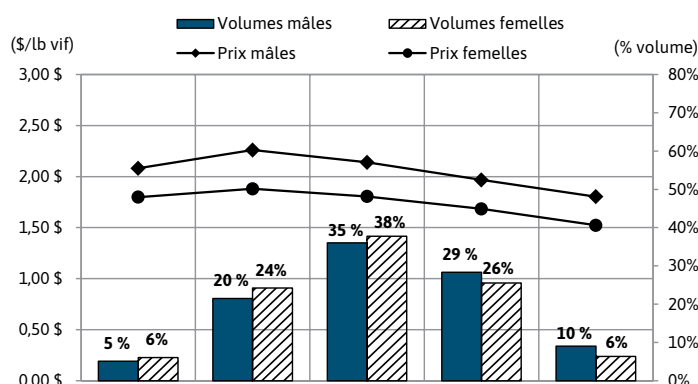
Sources :

- PBQ : Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax : Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Au courant de l'année 2020, malgré la chute du prix des veaux d'embouche à l'automne, les prix moyens ont augmenté de 0,07 \$/lb pour les mâles et de 0,09 \$/lb pour les femelles par rapport à l'année 2019.

En moyenne, pour l'année 2020, l'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien était de 0,09 \$/lb pour les veaux mâles de 600 à 700 lb et de 0,02 \$/lb pour les femelles de la même strate de poids.

Prix et nombre de veaux d'embouche mâles et femelles par strate de poids, 2020



Poids (lb)	450	550	650	750	850
Prix des mâles (\$/lb)	2,08 \$	2,26 \$	2,14 \$	1,97 \$	1,80 \$
Revenu des mâles (tête)	937 \$	1 243 \$	1 391 \$	1 475 \$	1 533 \$
Prix des femelles (\$/lb)	1,80 \$	1,88 \$	1,81 \$	1,68 \$	1,52 \$
Revenu des femelles (tête)	810 \$	1 034 \$	1 173 \$	1 263 \$	1 294 \$

Mâles : poids moyen de 674 lb et revenu moyen de 1396\$/tête
Femelles : poids moyen de 651 lb et revenu moyen de 1156\$/tête

Source :

- PBQ : Nombre et prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles et femelles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2020, 84 % du volume des veaux d'embouche mâles se situait entre 500 et 800 lb. Environ 35 % des veaux pesaient entre 600 et 700 lb. Le prix moyen annuel des bovins de cette strate était de 2,14 \$/lb pour un revenu moyen de 1391 \$/tête.

Pour cette même année, 88 % du volume des veaux d'embouche femelles se situait entre 500 et 800 lb. Environ 38 % des veaux pesaient entre 600 et 700 lb. Le prix moyen annuel des bovins de cette strate était de 1,81 \$/lb pour un revenu moyen de 1173 \$/tête.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2020

2.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Malgré la pandémie de COVID-19, tous les encans spécialisés ont eu lieu entre le 18 mars et le 8 juin 2020. Un représentant des PBQ était présent lors de chaque encan afin d'assurer un suivi sur le déroulement des ventes et le respect de la convention de mise en marché qui continuait de s'appliquer.

Pour la saison 2020-2021, quelques ajouts ont été effectués au Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec (Circuit). Afin de respecter la nouvelle réglementation sur le transport, les producteurs-vendeurs doivent inscrire sur la Déclaration de vaccination les trois éléments suivants :

- l'encan où les animaux sont transportés;
- le poids moyen estimé des animaux qui seront commercialisés;
- la date et l'heure du dernier accès à l'alimentation, à l'eau salubre et au repos.

Le Formulaire sur les délais de retrait de veaux d'embouche commercialisés 2020-2021 est maintenant disponible pour les producteurs de veaux d'embouche afin qu'ils puissent déclarer les animaux toujours visés par des délais de retrait. Même si les producteurs de veaux d'embouche commercialisent leurs veaux à des fins d'engraissement, ils sont tenus de déclarer les animaux visés par des délais de retrait. Une des caractéristiques importantes du Circuit est la commercialisation de veaux d'embouche de qualité et en santé. Les producteurs doivent donc s'assurer que les veaux qui sont visés par des délais de retrait sont en bonne santé.

2.2 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DES VEAUX D'EMBOUCHE

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a homologué la nouvelle *Convention de mise en marché des veaux d'embouche*. Cette convention prévoit que l'encan devra refuser l'ensemble du lot d'un producteur lorsqu'il y a présence d'une majorité de :

- veaux avec apparence de caractère laitier; ou
- veaux d'embouche ne présentant aucune trace d'identification permanente (trou dans l'oreille, puce ou panneau).

Les producteurs qui reçoivent leur paiement par transfert bancaire peuvent recevoir leur bordereau de paiement par courriel, après entente avec l'encan. À ce moment, aucune copie des billets de pesée ne sera remise.

2.3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES VEAUX D'EMBOUCHE

Lors des assemblées générales annuelles régionales (AGR) 2020, les producteurs de veaux d'embouche ont été consultés à l'effet de rendre obligatoire la vaccination des troupeaux reproducteurs avec protection fœtale pour les veaux d'embouche commercialisés aux encans spécialisés, et ce, à compter d'août 2022. Comme mentionné lors des AGR et en se basant sur le résultat de la consultation, les membres du comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) devaient décider s'ils poursuivaient ou non les démarches de modification réglementaire. Le résultat de la consultation étant positif à 66 %, le CMMVE a décidé, le 3 mars 2020, de poursuivre les démarches.

Toutefois, en raison de la situation de la COVID-19, le CMMVE a décidé de reporter d'un an la décision. À compter du 1^{er} août 2023, les veaux d'embouche commercialisés dans le Circuit devraient provenir d'un troupeau reproducteur ayant été vacciné avec la protection fœtale.

Les PBQ sont toujours dans l'attente d'une homologation de la RMAAQ concernant la modification du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche*.

Après l'homologation de la RMAAQ, les prochaines étapes seront la poursuite des efforts de communication au sujet de la modification auprès de l'ensemble des vétérinaires et des producteurs de veaux d'embouche ainsi que la mise en place d'un protocole de vérification à l'encan pour s'assurer du respect des nouvelles règles de vaccination à compter d'août 2023.

2.4 SUSPENSION DE LA PERCEPTION DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LE FONDS DE PROMOTION ET DE PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2021

La contribution spéciale de 0,50 \$ par veau d'embouche mis en marché pour le Fonds de promotion et de publicité à l'acquisition des producteurs de veaux d'embouche du Québec (Fonds) a été mise en place le 1^{er} juillet 2018. En date du 31 décembre 2020, l'avoir du Fonds s'élevait à environ 100 000 \$. Ainsi, puisque le CMMVE juge que ce solde est suffisant pour répondre positivement en cas de dépôt de demandes d'aide financière au courant l'année 2021, il a décidé de suspendre la perception de cette contribution pour l'année 2021.

Les contributions amassées jusqu'à présent ont permis, entre autres, la production d'un dépliant sur la valorisation de la production de veaux d'embouche et le financement d'une partie d'un projet de la Coopérative Bœuf Gaspésie. Un projet conjoint avec les producteurs de bouvillons d'abattage et l'entreprise Montpak International est présentement à l'étude au MAPAQ pour une campagne de promotion en vue d'accroître les ventes de bœuf du Québec sur le marché québécois.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021

3.1 INFORMATISATION DES DÉCLARATIONS DE VACCINATION

Lors des encans spécialisés de veaux d'embouche, les producteurs doivent remettre la Déclaration de vaccination, les factures d'achat des vaccins utilisés et maintenant, pour ceux qui sont concernés, le Formulaire sur les délais de retrait. Ces formulaires sont vérifiés et conservés par les encans et consultés au besoin.

L'agence de vente des veaux d'embouche a procédé au développement informatique permettant de saisir dans la base de données des PBQ les informations des Déclarations de vaccination des veaux d'embouche commercialisés dans les encans spécialisés. Cette informatisation permet à l'agence de vente de faire des suivis plus systématiques auprès des producteurs si des cas nébuleux ou de non-respect du protocole devaient survenir et d'avoir un portrait juste des méthodes de vaccination. Ce développement s'inscrit en continuité avec l'ensemble des efforts déployés pour l'amélioration de la qualité des veaux d'embouche.

Depuis la reprise du Circuit en janvier 2021, les Déclarations de vaccination sont transmises aux PBQ par les encans et sont ensuite saisies dans le système informatique des PBQ.

3.2 VENTES DE LOTS PAR VIDÉO AUX ENCANS SPÉCIALISÉS

Depuis quelques années, on assiste à une baisse de la production de bouvillons d'abattage au Québec. Parmi les impacts qu'engendre cette situation, il y a le risque d'une diminution de la demande pour les veaux d'embouche et d'une pression à la baisse sur les prix. Dans la dernière planification stratégique de la filière bœuf, un des objectifs était d'adapter la mise en marché au contexte québécois, notamment en analysant diverses options pour répondre aux exigences des marchés.

Dans ce contexte, la firme Forest Lavoie Conseil a été mandatée afin de documenter les options de mise en marché offertes dans les principales provinces canadiennes, soit l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Il en est ressorti que les ventes par caméra, les ventes en ligne et le mixte des deux options étaient en vigueur dans chaque province et pour diverses tailles d'encans. La recherche effectuée a permis de décrire le fonctionnement et les modalités se rattachant aux diverses plateformes, comme l'investissement initial nécessaire, les frais d'exploitation, la fiabilité, la technologie utilisée, la sécurité des données, la convivialité d'utilisation, la garantie de paiement, etc.

Les ventes de lots par vidéo se caractérisent par le tournage d'une vidéo à la ferme et la préparation d'une fiche descriptive par une tierce partie certifiée. Par conséquent, les animaux demeurent à la ferme jusqu'au moment de leur départ pour livraison chez l'acheteur.

Lors de la mise en vente de ces lots de veaux d'embouche, les vidéos seraient diffusées sur le panneau d'affichage au début des encans spécialisés. Les acheteurs auraient préalablement reçu les informations de ces lots de veaux sous forme d'un catalogue.

L'agence de vente poursuit les travaux en partenariat avec les associations d'encans pour développer cette nouvelle option de mise en marché des veaux d'embouche à la satisfaction de tous les partenaires du Circuit.

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini ne se présente comme candidat, un producteur de veaux d'embouche qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **PRINCIPAUX DOSSIERS ET ACTIVITÉS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2020**
 - 2.1 **Plan d'action et relance de la production**
 - 2.2 **Organismes nationaux**
 - 2.3 **Fonds de recherche et développement**
 - 2.4 **Fonds de promotion et publicité**
 - 2.5 **Modifications au Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021**
4. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



BOUVILLONS D'ABATTAGE

1. ÉTAT DU MARCHÉ

Le prix des bouvillons d'abattage a connu une belle remontée au commencement de l'année 2020, mais celle-ci fut de courte durée. Avec des pointes allant jusqu'à 2,60 \$ lb/carasse au début de la pandémie de COVID-19 à l'enchère électronique, les prix se sont par la suite effondrés progressivement. Il est toutefois intéressant de noter que, contrairement à la tendance des dernières années, les prix obtenus dans l'est du Canada ont été plus élevés que ceux de l'ouest du Canada, comme le démontre le graphique 1. Cela s'explique par le fait que les fermetures d'abattoirs et d'usines de transformation dans l'Ouest canadien ont causé d'imposants retards dans les livraisons des bouvillons. Ce débordement chez les éleveurs a eu un double impact, soit une importante pression à la baisse sur les prix et une augmentation marquée du poids moyen des carcasses. Ces effets négatifs étaient encore observables sur les marchés au moment d'écrire ces lignes.

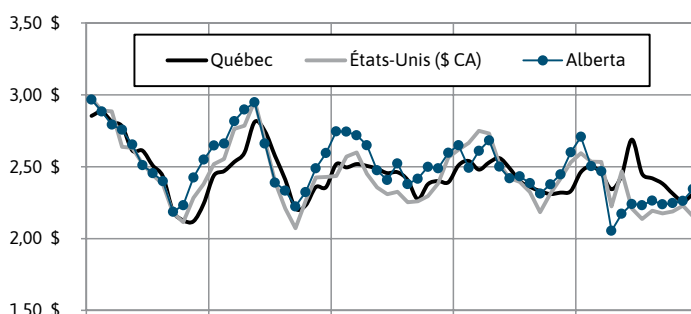
Cette pression à la baisse sur les prix dans l'Ouest, et également aux États-Unis, s'est également fait sentir dans l'est du Canada, mais à un moindre degré.

Comme le démontre le graphique 2, la diminution des volumes de bouvillons d'abattage mis en marché par les éleveurs québécois s'est poursuivie en 2020. Nous estimons cette baisse à plus de 15 000 têtes par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par le manque de rentabilité du secteur observé depuis 2017 et qui s'est accentué encore en 2020, en partie à cause de la pandémie.

Cette baisse de prix pour les producteurs s'est produite malgré des prix au détail fermes et l'obtention de marges record pour les abattoirs et les transformateurs. Cela signifie qu'en théorie, les producteurs devraient en bénéficier, du moins, en partie. Il semble y avoir suffisamment d'argent dans la filière pour rémunérer tous ses acteurs, y compris les producteurs, mais que les producteurs sont incapables d'aller chercher leur juste part, faute d'un rapport de force adéquat avec les acheteurs. La poursuite de la baisse du volume de production jointe à un nombre limité d'acheteurs a permis la poursuite de la dépréciation des prix pour une quatrième année consécutive. La pandémie n'a fait qu'exacerber cet état de fait.

Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)

(\$/lb carcasse chaude, mâles, prix misé)



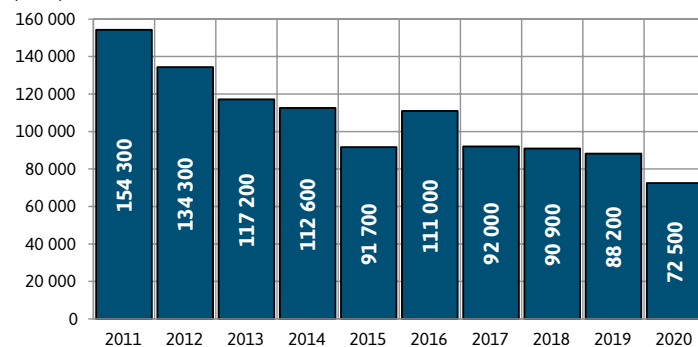
Année	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	2,74\$	2,48\$	2,44\$	2,43\$	2,42\$
Qc vs Ont.	0,00\$	-0,04\$	-0,01\$	-0,03\$	0,02\$
Qc vs É.-U.	-0,01\$	-0,03\$	0,04\$	-0,06\$	0,12\$
Qc vs Alb.	-0,05\$	-0,10\$	-0,11\$	-0,06\$	0,13\$

Sources :

- PBQ : Prix misé des bouvillons mâles A1-A2, chargements complets, vendus au Canada et aux États-Unis, marché spot, pris à la ferme à la ferme, Québec
- OCA : Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Ontario
- Canfax : Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Alberta
- USDA : Prix de vente des bouvillons mâles, ventes directes, Five Area, États-Unis

Production de bouvillons au Québec

(têtes)

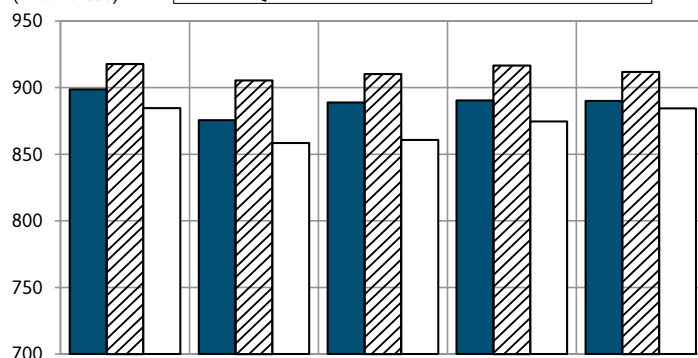


Source :

- PBQ : Nombre de bouvillons d'abattage mis en marché par les producteurs du Québec

Poids moyen des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien

(lb carcasse)



Poids (lb carcasse)	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	899	875	889	891	890
Ontario	918	906	910	916	912
Ouest	885	858	861	875	885

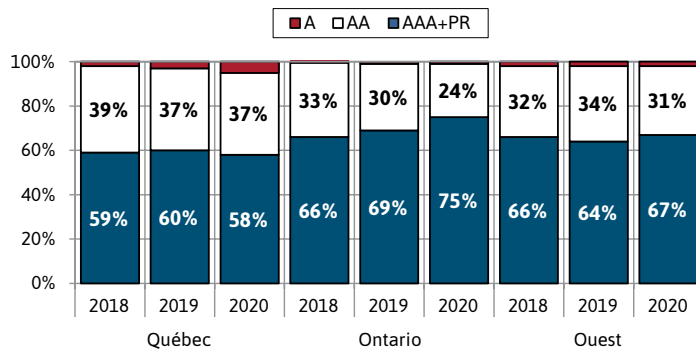
* Abattus au Canada

Sources :

- PBQ : Poids de vente des bouvillons abattus au Canada (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles), Québec
- ACCB : Poids de vente des bouvillons abattus en Ontario (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)
- ACCB : Poids de vente des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)

Comme le démontre le graphique 3, le poids moyen des carcasses de bouvillons au Québec a été stable comparativement à celui des années antérieures. Quant à l'Ouest canadien, le poids moyen a augmenté en raison de la fermeture temporaire d'abattoirs et des délais d'écoulement des animaux.

Persillage des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



* Abattus au Canada

Sources :

- PBQ : Classement des bouvillons produits au Québec et abattus au Canada
- ACCB : Classement des bouvillons abattus en Ontario
- ACCB : Classement des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien

En ce qui a trait au persillage, le graphique 4 démontre que le retard du Québec à ce sujet s'est accentué en 2020.

2. PRINCIPAUX DOSSIERS ET ACTIVITÉS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2020

2.1 PLAN D'ACTION ET RELANCE DE LA PRODUCTION

En décembre 2019, les membres du comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) ont adopté un plan d'action ayant comme objectif principal la relance de la production. Il donnait suite au constat que le volume de bouvillons atteignait, en 2019, un seuil mettant en danger l'existence même de la filière. Cette tendance baissière se confirme depuis quelques années déjà. Ce plan d'action a été adopté dans la foulée de l'exercice de planification

stratégique de la filière bœuf dont le rapport final a été déposé au début 2020 et a été actualisé en cours d'année afin de prendre en compte les impacts de la pandémie. En voici les principaux constats :

- Il y a actuellement assez d'argent en provenance du consommateur pour rémunérer adéquatement l'ensemble des acteurs de la filière bovine;
- Les abattoirs et transformateurs dégagent de très bonnes marges, lesquelles se sont accentuées depuis le début de la pandémie;
- Le rapport de force des producteurs est quasi inexistant et s'est même affaibli en 2020 avec le débordement d'inventaires;
- Il faut doter les producteurs d'un meilleur rapport de force par la diversification des acheteurs, l'amélioration et la standardisation de la qualité, la fidélisation des consommateurs, distributeurs et détaillants;
- Il faut tirer profit de l'engouement des consommateurs pour les produits alimentaires d'ici;
- La relance de la production québécoise et l'augmentation de sa rentabilité devront en outre passer par une augmentation de la transformation et de l'abattage au Québec tout en fidélisant les acheteurs actuels afin de maintenir, voire augmenter les volumes, qu'ils achètent.

Quelques actions prioritaires à court et moyen terme issues du plan d'action :

- Travaux portant sur les définitions et critères pour l'utilisation des logos Aliments du Québec et Aliments préparés au Québec;
- Étude de marché qualitative auprès des grands décideurs de la distribution alimentaire incluant le secteur Hôtels, Restaurants et Institutions (HRI) afin d'identifier leurs attentes à l'égard de leur approvisionnement en viande de bœuf et de mesurer l'impact de la pandémie sur leurs intentions réelles;
- Soutien aux projets porteurs de mise en marché offrant un potentiel de volume accru et de meilleure rémunération pour les producteurs (Bœuf Meyer, développement de l'engraissement de bouvillons Holstein, Bœuf durable (VBP+), Bœuf Québec, Bœuf Famille Fontaine, etc.);
- Soutien au développement des abattoirs détenteurs d'un permis provincial et de proximité;
- Identification des transformateurs et abattoirs en croissance;
- Identification des moyens et des cibles où l'aide gouvernementale pourrait être la plus utile à la relance.

Le déploiement de ces actions jugées prioritaires est en cours.

2.2 ORGANISMES NATIONAUX

Les PBQ et le CMMBA sont membres d'organismes nationaux voués à la défense des intérêts des producteurs, notamment l'Association nationale des engraisseurs de bovins (ANEB).

Le président de l'ANEB est d'ailleurs le représentant du Québec, soit M. Michel Daigle, qui en est à sa deuxième et dernière année à la présidence. Cette association fait beaucoup de représentations auprès du gouvernement fédéral afin d'améliorer les programmes de soutien du revenu et autres programmes de soutien à la production. La crise de la COVID-19 a exigé beaucoup d'efforts de la part de l'ANEB afin d'aider les producteurs dans cette période de turbulence inhabituelle et de préciser les revendications liées aux pertes de revenus.

2.3 FONDS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2020, le CMMBA a contribué aux trois projets de recherche suivants :

- Développement de la filière d'engraissement de bouvillons Holstein;
- Étude qualitative auprès des grands décideurs de la distribution alimentaire et du secteur HRI;
- Participation à l'étude de la Société des parcs d'engraissement du Québec (SPEQ) Phase 2 - Projet de création de valeur pour les producteurs portant entre autres sur l'identification des éléments critiques liés à la qualité des bouvillons et des carcasses.

2.4 FONDS DE PROMOTION ET PUBLICITÉ

Le CMMBA a accepté de participer à trois projets de promotion et publicité, soit :

- En collaboration avec la SPEQ et Partenaires Bœuf Québec, un projet de diffusion de l'image des producteurs (promotion et publicité, relations publiques, matériel aux points de vente, circulaires, etc.);
- En collaboration avec Bœuf Gaspésie, soutien aux initiatives locales de mise en valeur de leurs marques de commerce;
- Un projet conjoint avec les producteurs de veaux d'embouche et l'entreprise Montpak International est présentement à l'étude au MAPAQ pour une campagne de promotion en vue d'accroître les ventes de bœuf du Québec sur le marché québécois.

2.5 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS DU QUÉBEC

Les travaux ont beaucoup avancé dans ce dossier et sont maintenant entrés dans leur phase finale avec la RMAAQ pour l'approbation du règlement modifié et modernisé.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021

En 2021, les principaux dossiers à traiter par le CMMBA et l'agence de vente des bouvillons d'abattage sont les suivants :

- Intensification des efforts pour la relance de la production par l'entremise de la réalisation du plan d'action et de la planification stratégique de la filière bovine;
- Poursuite du déploiement du programme VBP+;
- Accentuation des efforts de diversification des acheteurs;
- Mise en application du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec* comme modifié;
- Poursuite des travaux concernant l'amélioration du programme de sécurité du revenu.

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé des bouvillons d'abattage pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 bouvillons d'abattage au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant élevé des bouvillons d'abattage pour son compte ou celui d'autrui ou ayant fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons d'abattage, au cours de l'année civile précédente, ne se présente comme candidat, un producteur de bouvillons d'abattage qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote mais peut participer aux délibérations.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

Williams

AVOCATS & CONSEILS

Vous souhaitez une bonne
Assemblée générale annuelle 2021

- DROIT AGRICOLE -

Fiers partenaires des
Producteurs de bovins du Québec

Me Nathan Williams & Me Claude Savole
450-674-4131

www.williamsavocats.ca



Pour améliorer la rentabilité de votre élevage, vous pouvez compter sur les 14 conseillers membres du Groupe Bovi-Expert. Ils possèdent une vaste expérience en production bovine. Accessibles même dans un contexte de pandémie, ils sont en mesure de vous donner des conseils pratiques en génétique et sélection de vos animaux, en aménagement de sites d'hivernement, en alimentation, en manipulation et contention sécuritaire de vos animaux, en bien-être animal et biosécurité, en plantes fourragères et nécessairement, en gestion technicoéconomique de votre entreprise.

Selon les régions et le type de services conseils, le taux d'aide financière des réseaux Agriconseils varie de 75 % à 85 %.

Pour connaître les taux d'aide financière et les coordonnées des conseillers accrédités dans votre région, un seul appel suffit.

1 866 680-1858



PLUS QU'UN
LAIT
DE REMPLACEMENT

- ☑ Ingrédients de qualité
- ☑ Recherche pratique
- ☑ Assistance à la ferme

C'EST À NOTRE TOUR D'ÊTRE LÀ POUR VOUS

zoepro.ca

NOUVELLE
PLATEFORME POUR
LES PRODUCTEURS
CANADIENS ET LES
MÉDECINS VÉTÉRI-
NAIRES CANADIENS

65 ans

EN TÊTE DE
L'INDUSTRIE DE LA
SANTÉ ANIMALE

Garantie

SOUTIEN INÉGALÉ
OFFERT PAR LA
GARANTIE CONTRE LE
CRB DE 60 JOURS



Durant la période difficile que nous traversons, vous êtes là pour répondre au besoin des Canadiens, et c'est maintenant à nous de vous aider. Faites appel aux Solutions CRB pour une approche de prise en charge du complexe respiratoire bovin (CRB) adaptée à votre exploitation et pour augmenter votre bénéfice net.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec votre médecin vétérinaire ou visitez le CRB-solutions.ca.



Toutes les marques de commerce sont la propriété de Zoetis ou de ses concédants. ©2020 Zoetis Services LLC. Tous droits réservés.

zoetis

Au cœur de l'industrie agricole

Qu'il soit question de relève,
de croissance, d'achat
d'équipement ou de quota,
nos experts spécialisés
en agriculture sont en mesure
de comprendre vos besoins.

bnc.ca/agricole



SAINT-ISIDORE

M. Edoardo Maciocia
Directeur
2020, rang de la Rivière
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Téléphone : 418 882-6301
Téléphone sans frais : 1 866 839-9475
Télécopieur : 418 882-0731
Courriel : stisidore@reseauencansquebec.com

SAINT-HYACINTHE

M. Mario Maciocia
Directeur
5110, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1T9
Téléphone : 450 796-2612
Téléphone sans frais : 1 877 796-2612
Télécopieur : 450 796-2298
Courriel : sthyacinthe@reseauencansquebec.com

DANVILLE

M. Edoardo Maciocia
Directeur
1451, Route 116
Danville (Québec) J0A 1A0
Téléphone : 819 839-2781
Télécopieur : 819 839-3849
Courriel : danville@reseauencansquebec.com



C'est votre entreprise.
EXIGEZ DES RÉSULTATS.



PROTECTION



DÉFENSE



PERFORMANCE



VISTA®, RESFLOR®, ZUPREVO® et REVALOR® Intervet International B.V., utilisées sous licence.
MERCK® est une marque déposée de Merck Sharp & Dohme Corp., utilisée sous licence.
© 2020 Intervet Canada Corp. Tous droits réservés.
CA-RVL-201100001



MERCK
Santé animale

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

Projet d'ordre du jour

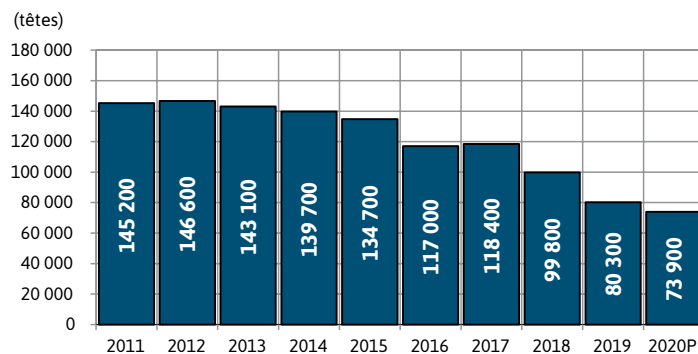
1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2020**
 - 2.1 Activités de lobbying
 - 2.2 Suivi des projets du programme de transition de la FADQ
 - Application mobile RegiVeau
 - Biosécurité durant les activités de transport
 - Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires
 - Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait
 - 2.3 Programme qualité Veau vérifié
 - 2.4 Projets en cours et réalisés
 - Enquête périodique sur le prix de vente dans le secteur veau de lait
 - Ulcères de caillette
3. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 Offensive médiatique – COVID-19
 - 3.2 Nouveau poids carcasse maximum et modifications réglementaires
 - 3.3 Implications fédérales et provinciales
 - Canadian Veal Association
 - Activités de lobbying
 - Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau
 - 3.4 Importations de viande de veau
 - 3.5 Promotion et développement des marchés
 - Le Veau du Québec
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 Critères d'admissibilité
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ

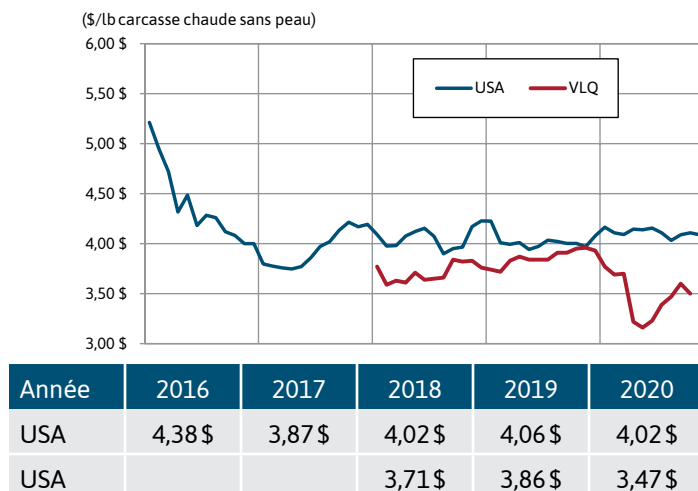
La décroissance observée dans la production québécoise de veaux de lait au cours de la dernière décennie s'est poursuivie en 2020. La prévision du nombre de veaux mis en marché s'élève à 74 900 veaux, soit une baisse de 8 % par rapport à 2019.

Production de veaux de lait au Québec



Source :
• PBQ : Volume de veaux de lait produits au Québec

Prix des veaux de lait du Québec

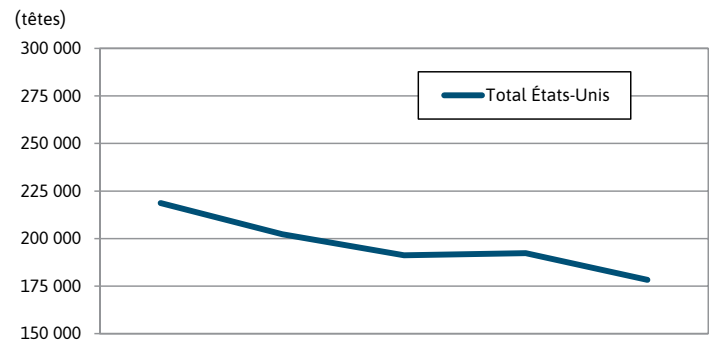


Source :
• USDA : Prix brut avant frais de douane et frais vétérinaires pour livraison des veaux aux États-Unis, excluant également les pertes de poids lors du transport
• VLQ : Prix net enregistré par le CECPA

La pandémie de COVID-19, qui a occasionné la fermeture des restaurants, de l'activité touristique et des exportations, principaux marchés de cette viande, a contribué à réduire la demande et l'impact sur les prix qui s'en est suivi. Après une chute drastique au printemps, les prix ont repris une certaine vigueur à l'été sans toutefois atteindre les niveaux de 2019. Les PBQ ont commandé une enquête auprès du CECPA qui a permis de confirmer l'ampleur de la chute du marché. Au Québec, le prix moyen du veau de lait après 10 mois en 2020 était de 3,47\$/lb carcasse en baisse de 10,1 % par rapport à 2019.

Aux États-Unis, les prix du veau de lait convertis en dollars canadiens sont restés stables en début d'année puis ont légèrement fléchi à l'été. En 2020, le prix moyen était de 4,02\$/lb carcasse, soit une baisse de 1 % par rapport à 2019.

Production de veaux de lait aux États-Unis



Année	2016	2017	2018	2019	2020
Total États-Unis	218 628	202 206	191 202	192 363	178 273

Source :
• USDA : Nombre de veaux de lait abattus dans le nord-est et dans le centre-nord des États-Unis

Aux États-Unis, la production de veaux de lait enregistre une autre baisse en 2020 avec 178 273 veaux, soit une diminution de 7,3 %.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2020

Ce secteur de production typiquement québécois est en décroissance depuis plusieurs années. Après une année 2019 particulièrement difficile, la situation s'est aggravée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Les entreprises du secteur ont été durement touchées et réclament une aide d'urgence pour passer à travers cette situation financière difficile.

Les producteurs ont poursuivi leurs efforts afin d'améliorer la compétitivité du secteur à l'aide de différents projets découlant du programme d'aide à la transition. Plusieurs changements en matière de publicité et de promotion ont également été effectués pour repositionner le produit.

2.1 ACTIVITÉS DE LOBBYING

En mai, une analyse a été commandée au CECPA par les PBQ pour permettre d'établir la baisse du prix de vente réel des veaux de lait du Québec. Les résultats ont servi à des fins de représentations auprès des gouvernements pour demander que le programme Agri-stabilité intervienne lorsque la marge de production de l'année est inférieure à 85 % de la marge de référence sans aucune limitation et demander au gouvernement provincial la mise en place d'un programme ad hoc visant à couvrir les pertes de revenus engendrées par la COVID-19.

Le 5 août, des représentants des PBQ ont rencontré la FADQ en lien avec la diminution de prix à la suite de la COVID-19. Pour procéder à son analyse, la FADQ a demandé divers renseignements qui lui ont été fournis la semaine suivante.

Le 15 septembre, une rencontre a eu lieu avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne. Le président des PBQ, le président du comité de mise en marché des veaux de lait (CMMVL), la directrice des affaires économiques et le directeur général des PBQ étaient présents.

La rencontre n'ayant pas permis d'obtenir les résultats souhaités, une lettre a été envoyée au ministre le 9 novembre 2020 pour réitérer la nécessité d'une aide financière pour les producteurs de veaux de lait du Québec.

Le 26 novembre, les PBQ ont publié un communiqué de presse communiquant leur problématique au grand public.

2.2 SUIVI DES PROJETS DU PROGRAMME DE TRANSITION DE LA FADQ

Application mobile RegiVeau

RegiVeau est une application mobile développée par Attestra qui permet de consolider des données d'entrées en élevage, de sorties et de traitements dans un téléphone intelligent. L'application et l'extranet seront liés. Donc, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. Ceci permettra de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier.

Les données du veau laitier entrées dans le Passeport Veau pourront également être consultées sur l'extranet ou sur l'application mobile. L'application sera disponible sur iOS et Android au début de 2021.

Biosécurité durant les activités de transport

Le projet visant à améliorer la biosécurité durant les activités de transport a débuté en juin 2019. Une première prise de données aux encans a eu lieu en juillet. Quelque 2 000 veaux laitiers ont été observés à leur arrivée à l'encan pour cinq signes de santé, soit l'état général, les écoulements, les signes de déshydratation, l'examen de l'ombilic et la palpation de l'ombilic. Par la suite, des appels téléphoniques à 347 producteurs de lait ont permis d'en connaître plus sur les soins prodigués aux veaux avant leur départ. Ces informations permettront de développer des projets adaptés.

Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires

Ce projet vise à développer et valider un outil et un processus d'audit en biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses dans les élevages de veaux de lait. En décembre 2020, un

projet à petite échelle a été réalisé sur une dizaine de fermes et consistait en un audit de biosécurité à la ferme. De plus, les producteurs pourront bénéficier de conseils vétérinaires en biosécurité. Les résultats permettront d'évaluer la faisabilité d'étendre ce projet à toutes les fermes.

Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait

Les 23 et 24 janvier 2020, deux rencontres d'information ont eu lieu pour présenter l'analyse comparative des méthodes et des coûts de production des veaux de lait au Québec et aux Pays-Bas.

Un outil d'aide à la décision a également été développé afin d'assister les producteurs de veaux de lait indépendants dans le calcul de leur coût de production. La réalisation du coût de production permet d'établir un diagnostic et d'identifier des pistes d'intervention pour améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'entreprise. L'outil d'aide à la décision est disponible auprès des producteurs depuis le 5 mars 2020 et ces derniers ont reçu une invitation à communiquer avec un consultant. Une vidéo explicative a également été publiée sur la chaîne YouTube des PBQ.

2.3 PROGRAMME QUALITÉ VEAU VÉRIFIÉ

Pour poursuivre l'amélioration de l'image du secteur et se conformer aux exigences de qualité et de bien-être animal, le CMMVL a décidé de rendre le programme de certification Veau vérifié obligatoire à partir de janvier 2022.

Une assemblée générale spéciale devrait avoir lieu en 2021 pour consulter les producteurs. Au 1^{er} décembre 2020, 57 sites de production de veaux de lait représentant 62 % du volume de production du Québec étaient certifiés.

2.4 PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Enquête périodique sur le prix de vente dans le secteur veau de lait

Depuis 2018, la référence pour établir le prix de vente du veau de lait était celle des producteurs américains indépendants (Non-Packer-Owned). Dans le contexte de la pandémie, les prix constatés au Québec ne semblaient pas suivre le prix sur le marché des États-Unis.

Une étude commandée auprès du CECPA avait pour objectif de combler cette lacune et de fournir une source de prix fiable des prix du veau de lait du Québec.

Le CECPA a colligé les prix de vente de janvier 2018 à octobre 2020. L'étude a permis d'établir que le prix moyen net après transport et commission était de 3,47 \$/livre carcasse, en baisse de 0,39 \$ par rapport à 2019.

Ulcères de caillette

En janvier, le CMMVL a adopté un budget pour la réalisation d'un projet de recherche préliminaire par la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) sur la prévalence

des ulcères de caillotte chez le veau de lait. Les résultats de l'étude seront précurseurs à d'autres projets. En raison de la COVID-19, il est prévu que le projet démarre en 2021.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 OFFENSIVE MÉDIATIQUE – COVID-19

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les comités de mise en marché des veaux de grain et des veaux de lait, en collaboration avec les PBQ, ont travaillé avec l'agence marketing CRI afin de mettre en place une offensive promotionnelle. L'objectif de cette campagne était, entre autres, de miser sur l'aspect local du Veau du Québec et de faire connaître le produit tant auprès des grandes chaînes d'alimentation que des consommateurs afin de pallier la fermeture du secteur HRI.

3.2 NOUVEAU POIDS CARCASSE MAXIMUM ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le 15 janvier 2020, l'ACCB annonçait l'augmentation du poids carcasse maximum d'un veau à 419 livres. Cette demande d'augmentation avait été effectuée par la Canadian Veal Association (CVA) en 2019. Les PBQ avaient donné leur appui au processus.

À la suite de cette décision, les définitions d'un veau de grain et d'un veau de lait ont été modifiées à leur règlement de mise en marché respectif. De plus, afin de s'arrimer avec la nouvelle réalité du marché du veau laitier, les comités de mise en marché des veaux de grain et des veaux de lait ont résolu d'ajouter les veaux laitiers issus de croisés boucherie en plus des races laitières à leur définition.

3.3 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Canadian Veal Association

La CVA regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. Les PBQ en sont membres. En raison de la crise de la COVID-19, le conseil d'administration de la CVA a dû modifier ses priorités. En 2020, elle a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi du Programme de récupération des aliments excédentaires au niveau gouvernemental, des abattoirs et des organismes à but non lucratif (ex. : banques alimentaires);
- Communications régulières avec le cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire canadienne, M^{me} Marie-Claude Bibeau;
- Développement d'un protocole d'exportation de viande de veau canadienne vers l'Europe;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Activités de lobbying

Dès les premières semaines du début de la crise de COVID-19, le secteur a participé au mouvement promouvant l'achat local. Des rencontres hebdomadaires ont eu lieu avec Veal Farmers of Ontario. Puis, le 2 avril, une lettre a été envoyée à M^{me} Marie-Claude Bibeau pour lui faire le sommaire des problèmes réels et potentiels causés par la COVID-19 pour le secteur veau canadien. Le 7 avril, les PBQ ont participé à une rencontre avec la CVA pour demander une aide financière afin de développer de nouveaux marchés.

Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau

Le groupe de travail sur la compétitivité du veau ne s'est pas réuni en 2020. La crise de la COVID-19 a fait en sorte que plusieurs membres du groupe travaillant pour AAC ont dû être affectés à d'autres tâches.

Les activités du groupe de travail devraient reprendre à compter de 2021. Le conseil d'administration de la CVA a indiqué qu'il est primordial de garder ce groupe actif pour que le secteur veau canadien puisse avoir une meilleure écoute et ouverture des hautes instances fédérales.

3.4 IMPORTATIONS DE VIANDE DE VEAU

Les importations canadiennes de viande de veau, selon les données obtenues de l'ACIA, ont connu une croissance de 25,1 % en 2020 par rapport à 2019. Celles-ci totalisaient 3 411 tonnes en date du 21 novembre, comparativement à 2 726 tonnes en 2019 à la même période.

La Nouvelle-Zélande est le principal exportateur vers le Canada avec 2 055 tonnes. Ce pays a plus que doublé ses exportations de 2019 qui s'élevaient alors à 857 tonnes.

Les États-Unis ont réduit de 38,2 % leurs exportations vers le Canada avec 763 tonnes. Les Pays-Bas et l'Australie suivent avec des exportations respectives de 282 et 130 tonnes.

La balance commerciale du Canada est largement déficitaire alors que les exportations canadiennes ne s'élèvent qu'à 1 809 tonnes pour 2020, en baisse de 15,5 % par rapport à 2019.

3.5 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante :

- Des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- Des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce (Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec);
- Une optimisation de chacun des budgets promotionnels.

Le Veau du Québec

La fin de l'année 2019 a été marquée par l'arrivée de la nouvelle marque Famille Fontaine. Les producteurs de veaux du Québec ont mandaté CRI agence afin de les conseiller sur le positionnement à prendre dans le nouveau contexte et sur les tactiques marketing à prioriser. Les recommandations de l'agence ont été les suivantes :

- Optimiser les budgets marketing disponibles en travaillant une marque unique en publicité de masse : Veau du Québec;
- Regrouper les deux sites Web en un site commun et travailler la stratégie de référencement afin de joindre un plus grand nombre de gens;
- Fusionner les deux pages Facebook en une page commune;
- Dynamiser le plan média afin d'atteindre notre cible avec de nouveaux piliers de message.

Le 6 juillet 2020, les producteurs de veaux du Québec ont lancé les nouveaux logos Veau de grain du Québec et Veau de lait du Québec. Le repositionnement stratégique visait une simplification du message aux yeux des consommateurs et une adaptation aux nouvelles tendances de consommation. CRI agence a conceptualisé la nouvelle image de marque du Veau du Québec dans une toute nouvelle campagne à saveur locale en partageant les attributs du veau avec des personnages auxquels les Québécois peuvent s'identifier, un ton humoristique et un langage québécois, représentant bien l'aspect local du produit.

Des activités publicitaires conjointes ont également été réalisées pour la campagne BBQ sur différents médias tels que Québecor, Verizon, La Presse+, Ricardo Cuisine, des bannières programmatiques et Facebook. En outre, tout le mois de septembre, le Veau du Québec a été à l'honneur dans le blogue du site Web Aliments du Québec avec trois articles en vedette (*Produit à découvrir*, *Recette 100 % Québec* et *Bon à savoir*). Ces articles ont aussi été publiés dans différentes infolettres et sur la page Facebook d'Aliments du Québec.

Au mois d'octobre, le Veau du Québec était présent dans la section *Des soupers sauve la vie avec nos bons produits d'ici* du magazine *5 ingrédients-15 minutes*. Une pleine page de publicité ainsi qu'un article sur les attributs du Veau du Québec ont aussi été publiés dans le magazine.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021

En 2021, le secteur veau de lait entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Travailler avec la CVA et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales les enjeux prioritaires du secteur;
- Poursuivre le travail pour améliorer la qualité des veaux laitiers et participer activement au Forum Veau;
- Déployer l'application mobile RegiVeau et un nouvel extranet revu et amélioré;
- Travailler à la mise en place d'un programme de sécurité du revenu adapté au secteur;
- Améliorer la compétitivité du secteur;
- Réaliser le plan de promotion 2021.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 100 veaux de lait au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

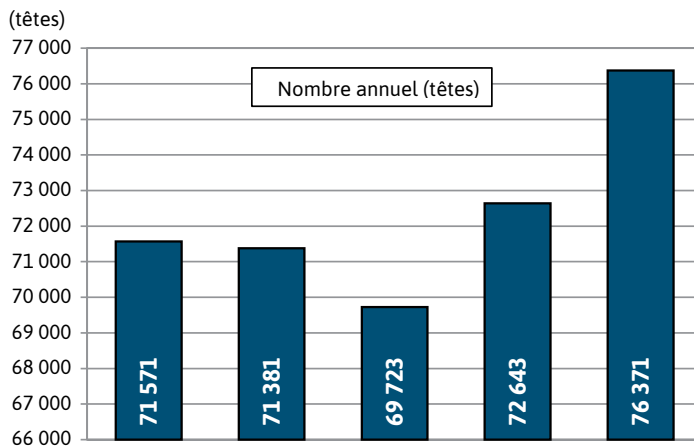
1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2020**
 - 2.1 **Refonte de la mise en marché**
 - Fin de la *Convention avec l'acheteur de veaux de grain*
 - Rencontres avec les acheteurs
 - Processus de négociation
 - 2.2 **Réseau d'expertise**
 - Journée INPACQ Veaux de grain 2020
 - Série de webinaires 2020
 - Analyse de groupe 2019
 - 2.3 **Historiques de production**
 - 2.4 **Projets en cours et réalisés**
 - Révision des indicateurs de qualité d'une carcasse de veau
 - Application mobile RegiVeau
3. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 **Offensive médiatique – COVID-19**
 - 3.2 **Nouveau poids carcasse maximum et modifications règlementaires**
 - 3.3 **Implications fédérales et provinciales**
 - Canadian Veal Association
 - Activités de lobbying
 - Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau
 - 3.4 **Importations de viande de veau**
 - 3.5 **Promotion et développement des marchés**
 - Le Veau du Québec
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ

Pour les 13 premières semaines de l'année 2020, les volumes de ventes de veaux de grain ont été relativement stables et les prix nets aux producteurs ont été d'environ 20 % supérieurs à ceux à la même période en 2019. En mars, la fermeture de la quasi-totalité du secteur HRI causée par la pandémie de COVID-19 a créé beaucoup d'incertitude, de sorte que la demande des acheteurs de veaux de grain a diminué. Devant l'instabilité du marché, certains producteurs ont également avancé leurs ventes, créant davantage de surplus d'offre et une baisse des prix de 2,50 \$/lb à 2,22 \$/lb en quelques semaines. À compter de juillet, les prix ont recommencé à augmenter graduellement pour finalement revenir à 2,50 \$/lb à la fin novembre.

Évolution de la production de veaux de grain au Québec

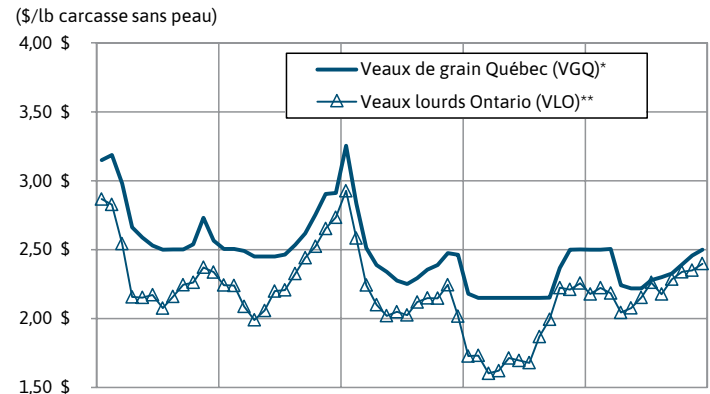


Année	2016	2017	2018	2019	2020
Poids (lb carcasse)	371	373	371	373	375

Source:
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2020, 76 371 veaux de grain ont été produits comparativement à 72 643 en 2019, soit une augmentation de 5,13 %. Le poids carcasse moyen a légèrement augmenté en 2020 pour passer de 373 livres en 2019 à 375 livres.

Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario



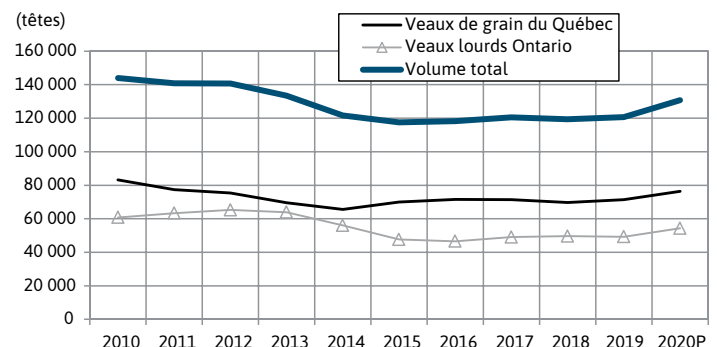
Année	2016	2017	2018	2019	2020
VGQ*	2,58 \$	2,52 \$	2,47 \$	2,12 \$	2,35 \$
VGQ-VLO**	0,23 \$	0,21 \$	0,25 \$	0,26 \$	0,14 \$

* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Source:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec

Pour l'ensemble de l'année 2020, l'écart entre le prix moyen des veaux de grain du Québec et celui des veaux lourds vendus aux encans d'animaux vivants de l'Ontario a été de 0,14 \$/lb carcasse en faveur du Québec. Depuis le début de la pandémie, l'écart entre le prix des veaux de grain en Ontario et au Québec a diminué.

Productions de veaux de grain comparées Québec-Ontario



Sources:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec
• ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2020, l'offre totale de veaux de grain des deux provinces a été d'environ 129 678 veaux, soit une augmentation de 3,88 %. La production de veaux en Ontario semble avoir augmenté avec 54 979 veaux.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2020

2.1. REFONTE DE LA MISE EN MARCHÉ

Fin de la Convention avec l'acheteur de veaux de grain

En juillet 2020, les PBQ ont informé les acheteurs que le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) mettait fin à la *Convention avec l'acheteur de veaux de grain* (Convention). La Convention actuelle reste en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle entente.

Rencontre avec les acheteurs

Le calendrier de réalisation du projet de refonte de mise en marché des veaux de grain prévoyait initialement le début des rencontres avec les acheteurs en mars et avril 2020. La crise de la COVID-19 a fait en sorte que les négociations avec les acheteurs ont plutôt repris à la fin de l'été. L'objectif principal de ces premières rencontres était de présenter le projet de refonte et de parler plus en détail de l'augmentation du poids carcasse maximum des veaux à 419 livres.

Une fois la première vague de rencontres terminée, le CMMVG s'est réuni à plusieurs occasions afin de préciser chacun des points à négocier. Les acheteurs ont par la suite été rencontrés à deux autres reprises à l'automne 2020 et l'hiver 2021. Les négociations sont prévues jusqu'en février 2021.

Processus de négociation

En 2020, le secteur veau de grain a reçu une aide financière du Programme de développement sectoriel (PDS) pour l'embauche d'un consultant de la firme Forest-Lavoie Conseil pour le suivi du projet de refonte de la mise en marché. Le CMMVG a développé des fiches de travail afin de structurer le processus de négociation. Les thèmes des six fiches de travail sont les suivants :

- Fiche 1: Placements en fonction des besoins saisonniers
- Fiche 2: Déclarations des entrées en finition
- Fiche 3: Système d'approvisionnement aux acheteurs
- Fiche 4: Détermination du prix
- Fiche 5: Poids carcasse et délai d'abattage
- Fiche 6: Système de classement

Une tournée d'information a été réalisée en novembre 2020 afin de présenter le projet aux producteurs. Au total, une quarantaine de producteurs ont assisté aux vidéoconférences.

2.2. RÉSEAU D'EXPERTISE

Journée INPACQ Veaux de grain 2020

La Journée Innovation et Progrès en Agroalimentaire au Centre-du-Québec (INPACQ) Veaux de grain 2020 devait se tenir le 9 avril 2020. Elle a dû être annulée en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. Des conférences et ateliers à la ferme avaient été planifiés ayant comme thèmes la biosécurité interne et externe, les programmes alimentaires, la qualité de l'eau et la fourbure chez le veau de grain.

Série de webinaires 2020

Afin de remplacer la Journée INPACQ, les PBQ ont organisé une série de webinaires traitant de sujets d'intérêt à la fois pour les producteurs de veaux de grain que pour les producteurs de veaux de lait.

Les webinaires ont traité de nettoyage et désinfection des bâtiments, de qualité de l'eau, de détection de bronchopneumonies en début d'élevage, de programmes alimentaires et de mise en marché à la ferme. Plus d'une centaine de participants ont assisté aux vidéoconférences en direct. Toutes les formations peuvent être visionnées sur la chaîne YouTube des PBQ. Il est prévu que ce type d'initiatives se répètent en 2021.

Analyse de groupe 2019

Cette année, 12 participants ont fait partie de l'analyse de groupe, soit deux personnes de moins que pour celle de 2018. Le groupe VIA pôle d'expertise a eu le mandat de réaliser l'analyse comme pour les années précédentes.

Habituellement, la présentation des résultats se fait en salle à la mi-novembre. Pour l'analyse de groupe 2019, les résultats seront présentés par M^{me} Dominik Desrosiers lors d'un webinaire qui se tiendra exceptionnellement le 14 janvier 2021. Rappelons que le processus est une analyse technico-économique de résultats financiers d'entreprises permettant aux producteurs de comparer des frais d'exploitation sur la base de données tirées de fermes de veaux de grain.

2.3. HISTORIQUES DE PRODUCTION

En 2020, trois projets d'allocations d'historiques supplémentaires ont permis d'émettre 5 000 veaux de grain à des producteurs déjà en production, à de nouveaux producteurs ainsi qu'à une relève. L'émission d'historiques pour 2021 sera déterminée selon les besoins du marché.

2.4. PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Révision des indicateurs de qualité d'une carcasse de veau

Le projet Révision des indicateurs de qualité d'une carcasse de veau a été réalisé en partenariat avec le CDPQ. Le projet a été réalisé en deux étapes :

- Rédaction d'une revue de littérature sur les technologies actuelles ou en développement en matière de classement de la viande et leur possibilité à être applicables au secteur veau. Ce document est disponible sur demande aux PBQ;
- Entrevue auprès des principaux acheteurs de veaux de grain au Québec afin de connaître leurs besoins en matière de qualité de la carcasse de veau. Ce document est également disponible sur demande aux PBQ.

La principale conclusion du projet est que la couleur de la viande reste l'indicateur de qualité le plus important pour les acheteurs. Donc, une nouvelle technologie de classement devra être capable de mesurer cet indicateur.

Un article dans *Bovins du Québec* ainsi qu'un webinaire ont été présentés sur le projet en début 2021.

Ce projet a été financé en partie grâce au PDS du MAPAQ.

Application mobile RegiVeau

RegiVeau est une application mobile, développée par Attestra, qui permet de consolider des données d'entrées en élevage, de sorties et de traitements dans un téléphone intelligent. L'application et l'extranet seront liés. Donc, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. Ceci permettra de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec le programme de certification Veau de grain du Québec certifié.

Les données du veau laitier entrées dans le Passeport Veau pourront également être consultées sur l'extranet ou sur l'application mobile. L'application sera disponible sur iOS et Android au début de 2021.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 OFFENSIVE MEDIATIQUE – COVID-19

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les comités de mise en marché des veaux de grain et des veaux de lait, en collaboration avec les PBQ, ont travaillé avec l'agence marketing CRI afin de mettre en place une offensive promotionnelle. L'objectif de cette campagne était, entre autres, de miser sur l'aspect local du Veau du Québec et de faire connaître le produit tant auprès des grandes chaînes d'alimentation que des consommateurs afin de pallier la fermeture du secteur HRI.

3.2 NOUVEAU POIDS CARCASSE MAXIMUM ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le 15 janvier 2020, l'ACCB annonçait l'augmentation du poids carcasse maximum d'un veau à 419 livres. Cette demande d'augmentation avait été effectuée par la CVA en 2019. Les PBQ avaient donné leur appui au processus.

À la suite de cette décision, les définitions d'un veau de grain et d'un veau de lait ont été modifiées à leur règlement de mise en marché respectif. De plus, afin de s'arrimer avec la nouvelle réalité du marché du veau laitier, les comités de mise en marché des veaux de grain et des veaux de lait ont résolu d'ajouter les veaux laitiers issus de croisés boucherie en plus des races laitières à leur définition.

3.3 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Canadian Veal Association

La CVA regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario.

Les PBQ en sont membres. En raison de la crise de la COVID-19, le conseil d'administration de la CVA a dû modifier ses priorités. En 2020, elle a travaillé sur les dossiers suivants:

- Suivi du Programme de récupération des aliments excédentaires au niveau gouvernemental, des abattoirs et des organismes à but non lucratif (ex.: banques alimentaires);
- Communications régulières avec le cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire canadienne, M^{me} Marie-Claude Bibeau;
- Développement d'un protocole d'exportation de viande de veau canadienne vers l'Europe;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par AAC.

Activités de lobbying

Dès les premières semaines du début de la crise, le secteur a participé au mouvement promouvant l'achat local. Des rencontres hebdomadaires ont eu lieu avec Veal Farmers of Ontario. Puis, le 2 avril, une lettre a été envoyée à M^{me} Marie-Claude Bibeau pour lui faire le sommaire des problèmes réels et potentiels causés par la COVID-19 pour le secteur veau canadien. Le 7 avril, les PBQ ont participé à une rencontre avec la CVA pour demander une aide financière afin de développer de nouveaux marchés.

Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau

Le groupe de travail sur la compétitivité du veau ne s'est pas réuni en 2020. La crise de la COVID-19 a fait en sorte que plusieurs membres du groupe travaillant pour AAC ont dû être affectés à d'autres tâches.

Les activités du groupe de travail devraient reprendre à compter de 2021. Le conseil d'administration de la CVA a indiqué qu'il est primordial de garder ce groupe actif pour que le secteur veau canadien puisse avoir une meilleure écoute et ouverture des hautes instances fédérales.

3.4 IMPORTATIONS DE VIANDE DE VEAU

Les importations canadiennes de viande de veau, selon les données obtenues de l'ACIA, ont connu une croissance de 25,1 % en 2020 par rapport à 2019. Celles-ci totalisaient 3 411 tonnes en date du 21 novembre, comparativement à 2 726 tonnes en 2019 à la même période.

La Nouvelle-Zélande est le principal exportateur vers le Canada avec 2 055 tonnes. Ce pays a plus que doublé ses exportations de 2019 qui s'élevaient alors à 857 tonnes.

Les États-Unis ont réduit de 38,2 % leurs exportations vers le Canada avec 763 tonnes. Les Pays-Bas et l'Australie suivent avec des exportations respectives de 282 et 130 tonnes.

La balance commerciale du Canada est largement déficitaire alors que les exportations canadiennes ne s'élèvent qu'à 1 809 tonnes pour 2020, en baisse de 15,5 % par rapport à 2019.

3.5 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante :

- Des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- Des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce (Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec);
- Une optimisation de chacun des budgets promotionnels.

Le Veau du Québec

La fin de l'année 2019 a été marquée par l'arrivée de la nouvelle marque Famille Fontaine. Les producteurs de veaux du Québec ont mandaté CRI agence afin de les conseiller sur le positionnement à prendre dans le nouveau contexte et sur les tactiques marketing à prioriser. Les recommandations de l'agence ont été les suivantes :

- Optimiser les budgets marketing disponibles en travaillant une marque unique en publicité de masse : Veau du Québec;
- Regrouper les deux sites Web en un site commun et travailler la stratégie de référencement afin de joindre un plus grand nombre de gens;
- Fusionner les deux pages Facebook en une page commune;
- Dynamiser le plan média afin d'atteindre notre cible avec de nouveaux piliers de message.

Le 6 juillet 2020, les producteurs de veaux du Québec ont lancé les nouveaux logos Veau de grain du Québec et Veau de lait du Québec. Le repositionnement stratégique visait une simplification du message aux yeux des consommateurs et une adaptation aux nouvelles tendances de consommation. CRI agence a conceptualisé la nouvelle image de marque du Veau du Québec dans une toute nouvelle campagne à saveur locale en partageant les attributs du veau avec des personnages auxquels les Québécois peuvent s'identifier, un ton humoristique et un langage québécois, représentant bien l'aspect local du produit.

Des activités publicitaires conjointes ont également été réalisées pour la campagne BBQ sur différents médias tels que Québecor, Verizon, La Presse+, Ricardo Cuisine, des bannières programmatiques et Facebook. En outre, tout le mois de septembre, le Veau du Québec a été à l'honneur sur le blogue du site Web Aliments du Québec avec trois articles en vedette (*Produit à découvrir*, *Recette 100 % Québec* et *Bon à savoir*). Ces articles ont aussi été publiés dans différentes infolettres et sur la page Facebook d'Aliments du Québec.

Au mois d'octobre, le Veau du Québec était présent dans la section *Des soupers sauve la vie avec nos bons produits d'ici* du magazine *5 ingrédients-15 minutes*. Une pleine page de publicité ainsi qu'un article sur les attributs du Veau du Québec ont aussi été publiés dans le magazine.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021

En 2021, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Travailler avec la CVA et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales les enjeux prioritaires du secteur;
- Conclure une entente avec les acheteurs de veaux de grain dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Mettre en place un comité de travail sur le classement afin de revoir le système de classification des carcasses de veaux de grain;
- Poursuivre le travail pour améliorer la qualité des veaux laitiers et participer activement au Forum Veau;
- Déployer le site Web Veau du Québec;
- Projet « Impacts de la régie préabattage sur la qualité d'une carcasse de veau » (moyennant un appui financier du Programme de développement sectoriel du MAPAQ);
- Réaliser le plan de promotion 2021.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

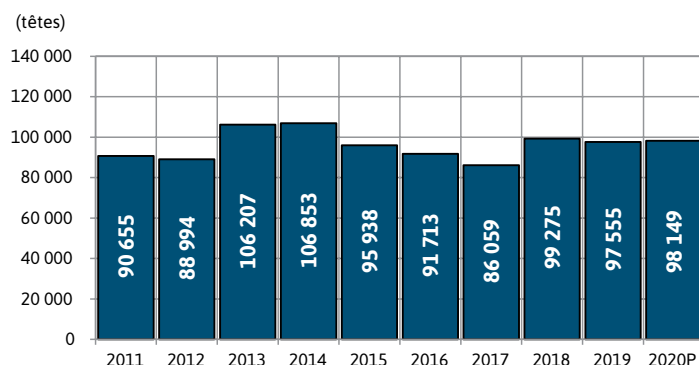
1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2020**
 - 2.1 Évaluation du potentiel d'utilisation de la semence de boucherie sur les troupeaux laitiers
 - 2.2 Résidus médicamenteux dans les carcasses
 - 2.3 Webinaire sur les salmonelloses
 - 2.4 Nouvelle réglementation sur le transport
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER POUR 2021**
 - 3.1 Amélioration du bien-être et de la santé des veaux laitiers
 - 3.2 Adaptation à la nouvelle réglementation sur le transport
 - 3.3 Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec
 - 3.4 Développement de nouveaux marchés pour les bovins de réforme
4. **CONSULTATION CONCERNANT LE FONDS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 Critères d'admissibilité
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

1. ÉTAT DU MARCHÉ

Nombre de bovins du Québec réformés



Source:

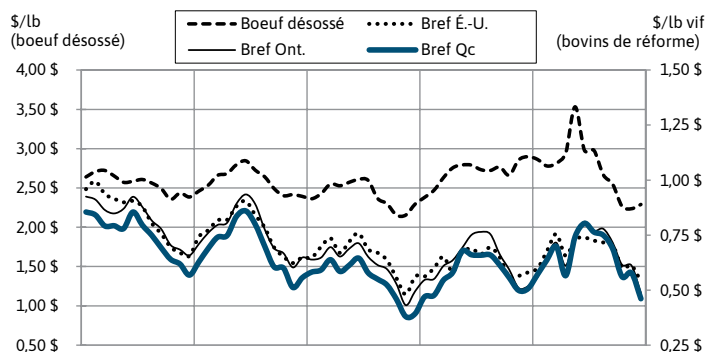
• PBQ: Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En moyenne, 1 890 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2020.

En 2020, le volume des bovins de réforme est en hausse de 0,6 % par rapport à l'année 2019.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada



Année	2016	2017	2018	2019	2020
Boeuf désossé	2,56 \$	2,59 \$	2,41 \$	2,69 \$	2,74 \$
Qc \$/vache	1 047 \$	965 \$	763 \$	813 \$	912 \$
Qc \$/lb	0,75 \$	0,69 \$	0,54 \$	0,58 \$	0,65 \$
Qc vs É.-U.	-0,09 \$	-0,08 \$	-0,11 \$	-0,04 \$	-0,02 \$
Qc vs Ont.	-0,07 \$	-0,08 \$	-0,07 \$	-0,06 \$	-0,02 \$

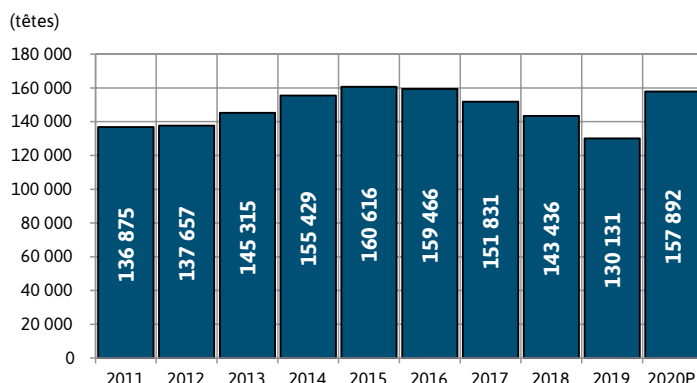
Sources:

- PBQ: Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bœuf Qc (\$/lb)
- PBQ: Revenus par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant, Bœuf Qc (\$/tête)
- Canfax: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bœuf Ont.
- USDA: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bœuf É.-U.
- Canfax: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

Le prix moyen des bovins de réforme a atteint son sommet à un peu plus de 0,78 \$/lb vif à la fin du mois de juin 2020. Le prix moyen annuel se situe à 0,65 \$/lb vif, ce qui représente une hausse de 0,07 \$/lb vif par rapport à l'année précédente. Les problèmes occasionnés par la COVID-19 dans la chaîne de transformation expliquent les chutes du prix moyen des bovins de réforme survenues au printemps et en décembre 2020.

Tout au long de l'année, le prix du bœuf désossé a fluctué entre 2,20 \$/lb et 3,87 \$/lb, sommet qu'il a atteint à la mi-mai.

Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Source:

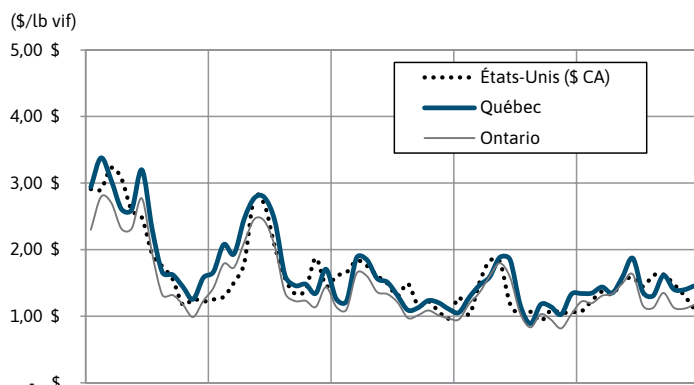
• PBQ: Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

En 2020, une moyenne de 3 036 veaux laitiers a été commercialisée chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec.

Le volume annuel total prévu de veaux laitiers mis en marché est de 157 892 pour 2020. Il s'agit d'une hausse de plus de 17 % par rapport à 2019. Cet écart s'explique principalement par les variations dans la production laitière ainsi que par l'augmentation du nombre de veaux laitiers croisés boucherie. La proportion de veaux laitiers croisés boucherie mis en marché dans les encans du Québec a presque doublé au courant de la dernière année pour atteindre tout près de 30 % du volume des veaux laitiers.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



Année	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	2,30 \$	1,98 \$	1,36 \$	1,32 \$	1,33 \$
Qc vs É.-U.	0,13 \$	0,23 \$	-0,07 \$	0,07 \$	0,03 \$
Qc vs Ont.	0,37 \$	0,28 \$	0,16 \$	0,13 \$	0,16 \$

Sources :

- PBQ : Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec
- OCA : Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario
- USDA : Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

Le prix moyen des veaux laitiers a atteint son sommet à 1,78 \$/lb vif en juin 2020. Le prix moyen annuel se situe à 1,33 \$/lb vif, ce qui représente une diminution de 0,01 \$/lb vif par rapport à l'année précédente. La coupure dans la progression du prix moyen des veaux laitiers au printemps 2020 est une des répercussions de la COVID-19.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2020

2.1 ÉVALUATION DU POTENTIEL D'UTILISATION DE LA SEMENCE DE BOUCHERIE SUR LES TROUPEAUX LAITIERS

Afin de maximiser les revenus provenant de la vente de veaux laitiers répondant à la demande, l'évaluation du potentiel d'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers avait comme objectif principal de combler le manque d'informations accessibles pour les producteurs laitiers.

Grâce à ce projet, un guide ainsi qu'une capsule vidéo ont été produits et sont disponibles sur le site Web des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour les consulter](#)) et sur la chaîne YouTube des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour visionner la vidéo](#)). Ceux-ci visent à informer et à outiller les producteurs laitiers sur l'utilisation de la semence de taureaux de boucherie lors de l'insémination de vaches laitières dont la descendance n'est pas désirée comme relève en production laitière. Ils comportent des précisions sur le marché des veaux croisés, différentes stratégies d'utilisation de la semence

de boucherie, les particularités des différentes races de boucherie et le choix de taureaux, en plus de considérer certains aspects économiques. La version imprimée du document est disponible auprès des PBQ ou de votre fournisseur de semence de taureaux.

De plus, une revue de littérature ainsi qu'une analyse technico-économique ont été réalisées. D'ailleurs, une feuille de calcul portant sur le potentiel de rentabilité de l'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers est également disponible sur le site Web des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour la consulter](#)).

Un webinaire sur l'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers a eu lieu le 13 octobre 2020. Il est possible de le visionner sur la chaîne YouTube des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour le visionner](#)).

Ce projet a été financé par le Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

2.2 RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS LES CARCASSES

Les normes de salubrité des carcasses en matière de résidus médicamenteux étant différentes entre les États-Unis et le Canada, il importe de veiller au respect des indications approuvées et des délais de retrait avant l'abattage en vigueur dans les deux pays.

En collaboration avec l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, l'agence de vente des bovins de réforme et de veaux laitiers du Québec portant sur la question des résidus médicamenteux dans les carcasses. Le document intitulé *Utilisation des médicaments vétérinaires : Indications autorisées et délais d'attente recommandés avant l'abattage des bovins au Canada et aux États-Unis* vise principalement à :

- Simplifier l'accès aux informations nécessaires pour la gestion des résidus médicamenteux dans la viande;
- Favoriser l'utilisation judicieuse des médicaments, incluant les antibiotiques, en productions bovine et laitière;
- Assurer la production d'aliments procurant sécurité et satisfaction aux consommateurs.

Seuls les médicaments vétérinaires couramment utilisés dans l'industrie bovine et laitière au Canada sont répertoriés. Pour chaque médicament listé, l'ingrédient actif, le mode d'administration et le dosage sont indiqués. Les directives spécifiques aux exclusions et délais d'attente sont indiquées pour le Canada et les États-Unis. Effectivement, un bovin vendu au Canada en respect de la réglementation canadienne sur les médicaments peut être condamné lors de l'inspection de la carcasse dans un établissement américain. Il est donc important

de respecter les directives canadiennes et américaines concernant les délais d'attente à la suite de l'utilisation d'un médicament.

La version électronique du document est sur le site Web des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour la consulter](#)) alors que la version imprimée est disponible auprès de votre clinique vétérinaire.

Un webinaire sur l'utilisation des médicaments vétérinaires destinés aux producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers est prévu au courant de l'hiver 2020-2021.

2.3 WEBINAIRE SUR LES SALMONELLOSES

Au cours des dernières années, les éclosions de salmonelloses ont touché des entreprises laitières, bovines et des élevages de veaux lourds. Il devient donc essentiel de mieux la comprendre. L'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers a organisé un webinaire intitulé *La salmonellose dans la filière bovine : un combat sur plusieurs fronts* le 26 novembre 2020. Celui-ci est disponible pour visionnement sur la chaîne YouTube des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour le visionner](#)).

Ce webinaire a été animé par D^r Paul Baillargeon et les conférenciers étaient : D^r Frédéric Beaulac; D^{re} Mélissa Blackburn; D^r Sébastien Buczinski ainsi que des producteurs.

Les thèmes abordés :

- La salmonellose est l'affaire de toute la filière bovine;
- La Salmonella, un ennemi complexe;
- Le rôle de la filière bovine.

2.4 NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE TRANSPORT

Le nouveau *Règlement sur la santé des animaux — Partie XII — Transport des animaux* (Règlement) est entré en vigueur le 20 février 2020.

Afin d'évaluer l'impact de ce règlement pour les producteurs, les PBQ ont mis en place un comité de travail dédié au transport. Ce comité regroupe des représentants des secteurs veau de grain, veau de lait et bovin de réforme et veau laitier. Il a pu identifier les principaux enjeux et déterminer que le secteur le plus touché est celui du veau. En effet, les veaux non sevrés sont soumis à deux nouvelles exigences difficiles à appliquer dans les conditions de mise en marché actuelles :

- Un intervalle de temps maximal sans accès à l'eau salubre, l'aliment et le repos de 12 heures
Rappel : la limite était de 18 heures avant

- Une obligation de distribuer un aliment approprié à l'animal pendant le transport
À noter : l'électrolyte enrichi au dextrose n'est plus accepté et l'ACIA mentionne un aliment lacté comme étant le seul aliment adéquat.

Le comité de travail sur le transport a développé un plan d'action. L'objectif premier de ce dernier était d'identifier et de rassembler les points névralgiques puis de réfléchir à des solutions pouvant être mises en place. L'ensemble a été ensuite organisé par ordre de priorité.

Les bovins de réforme sont également touchés par cette nouvelle réglementation avec l'introduction d'un intervalle maximal de 12 heures sans accès à l'eau salubre et aux aliments pour les animaux fragilisés. Cette catégorie d'animaux comprend entre autres les vaches en lactation ou à mobilité réduite.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER POUR 2021

3.1 AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ DES VEAUX LAITIERS

L'agence de vente travaille en continu sur l'amélioration du bien-être et de la santé des veaux laitiers en valorisant les bonnes pratiques de soins donnés aux veaux par les producteurs naisseurs et de la qualité des veaux laitiers commercialisés dans les encans.

Plusieurs projets sont en cours en collaboration avec le BCRC et la FMV afin de poursuivre ce chantier.

3.2 ADAPTATION À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE TRANSPORT

Le comité transport des PBQ, auquel des représentants du secteur bovin de réforme et veau laitier siègent, continue ses travaux entamés au courant des dernières années.

Plusieurs projets et actions sont en cours de développement comme la formation des transporteurs, encans et leurs employés, le développement d'un projet de recherche pour une alternative à l'aliment lacté et l'évaluation des modifications à apporter à la mise en marché actuelle du veau laitier.

3.3 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DE L'ENGRAISSEMENT DE BOUVILLONS LAITIERS AU QUÉBEC

Historiquement, les veaux Holstein sont vendus aux entreprises de veaux lourds. Avec la diminution de la demande par les éleveurs provenant de cette filière, le prix des veaux laitiers est beaucoup plus sensible aux fluctuations saisonnières. Cette nouvelle réalité du marché incite les producteurs laitiers à explorer de nouveaux marchés pour leurs veaux laitiers.

Le projet sur l'évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec a comme objectif de recueillir de l'information sur l'engraissement et sur les meilleures pratiques d'élevage et de rendre cette information disponible aux producteurs. Le développement d'une nouvelle filière pourrait permettre de valoriser des veaux laitiers dans le marché du bœuf et de développer une expertise québécoise. Ce projet a débuté en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023 et est financé par le Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

3.4 DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS POUR LES BOVINS DE RÉFORME

L'agence de vente travaille actuellement sur un projet pilote de valorisation des bovins de réforme provenant des entreprises de veaux d'embouche. Ce projet est en développement avec une chaîne de restauration canadienne désirant commercialiser de la viande provenant de bovins nourris à l'herbe.

De plus, les démarches se poursuivent afin de mettre en valeur les bovins de réforme provenant d'entreprises certifiées Bœuf durable lors de leur commercialisation.

4. CONSULTATION CONCERNANT LE FONDS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Depuis sa création en 1994, le Fonds de recherche et de développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers (Fonds) finance des projets de recherche du secteur. La contribution spéciale pour ce Fonds est de 0,10 \$ par veau laitier et bovin de réforme mis en marché, ce qui représente environ 25 000 \$/an.

Au cours des dernières années, l'agence de vente a supervisé, entrepris et réalisé de multiples projets de recherche visant principalement l'amélioration de connaissances sur les sujets prioritaires ciblés par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR).

Elle a également collaboré avec d'autres organisations, telles que le BCRC et la FMV, à l'aboutissement de plusieurs autres projets.

D'ailleurs, le BCRC a approché les PBQ à l'été 2017 afin d'obtenir une participation au financement de la troisième grappe de recherche où des sujets spécifiques touchent des préoccupations québécoises. Puisque le BCRC est un organisme national, il facilite la réalisation de projets financés avec des fonds du gouvernement fédéral, tout

en respectant les spécificités régionales. Les projets sont réalisés par des chercheurs reconnus.

Le Fonds contribue pour un montant de 5 000 \$/an pendant cinq ans au BCRC. Cette contribution financière a permis le démarrage d'un projet sur l'impact de la durée du transport et des périodes de repos sur la condition des bovins. Les autres secteurs de production des PBQ contribuent également, à différentes hauteurs, à cette troisième grappe de recherche.

De plus, la FMV a approché les PBQ dernièrement afin d'obtenir une participation au financement de trois projets sur la santé et le bien-être des veaux laitiers et des bovins de réforme. La FMV est un partenaire scientifique important pour les PBQ.

Le Fonds contribue financièrement à trois projets suivants de la FMV :

- 25 000 \$ pour l'amélioration de la biosécurité durant les activités de transport;
- 20 000 \$ pour l'amélioration du bien-être et de la santé des animaux et de la mise en marché des vaches de réforme en déterminant les facteurs d'impact et en développant des pratiques de régie simples pour la préparation de ces animaux à la ferme;
- 20 000 \$ pour le développement d'un indice de santé et de bien-être des veaux présevrés dans les fermes laitières afin d'améliorer la productivité des troupeaux laitiers et la qualité des veaux laitiers en engraissement.

À la suite des travaux sur l'élaboration des planifications stratégiques des filières veau et bœuf pour les cinq prochaines années, les objectifs de projets en matière de recherche et de développement ont été établis par le CMMBR. À cet effet, les membres aimeraient augmenter le financement des travaux d'amélioration des connaissances des sujets suivants :

- Le développement de nouveaux marchés potentiels;
- Le bien-être et la santé des animaux;
- L'adaptation à la nouvelle réglementation sur le transport.

Afin de réaliser les différents projets visés, le CMMBR constate que le Fonds nécessite un investissement plus important des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers à compter de 2022 pour financer les projets.

Avec une contribution spéciale de 0,10 \$ par veau laitier et bovin de réforme mis en marché pour le Fonds et les engagements pris avec les différents partenaires externes, il reste peu de place pour le financement de nouveaux projets tout en maintenant un solde de l'avoir raisonnable.

Dans un souci d'équité entre les secteurs laitier et de boucherie, le comité souhaite aussi s'assurer que les contributions spéciales amassées pour un produit soient

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

associées à des projets qui s'y rapportent. Par exemple, les contributions spéciales retenues sur un bovin de réforme de boucherie serviront à financer des projets de recherche et développement pour les bovins de réforme de boucherie.

Le tableau au bas de la page permet de voir l'évolution du Fonds de recherche et développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers selon le plan de financement proposé par le CMMBR.

Le CMMBR souhaite ainsi augmenter de 0,20\$/veau laitier et 1\$/bovin de réforme la contribution spéciale pour la recherche et le développement afin de la fixer à 0,30\$/veau laitier et 1,10\$/bovin de réforme, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Êtes-vous en accord avec la recommandation du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers à l'effet de hausser la contribution spéciale pour la recherche et le développement de 1 \$ par bovin de réforme et de 0,20 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022?

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

Budget RD BR		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Estimation du nombre de têtes pour la période 2021-2026								
96000	BR	0,10 \$	0,10 \$	1,10 \$	1,10 \$	1,10 \$	1,10 \$	1,10 \$
140000	VL	0,10 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,30 \$
		24 517,20 \$	22 000,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00	147 600,00	147 600,00	147 600,00
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Revenus		24 517,20 \$	22 000,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00 \$
Dépenses		24 988,35 \$	97 498,88 \$	100 423,84 \$	103 436,56 \$	106 539,66 \$	109 735,84 \$	113 027,92 \$
Écarts		(471,15) \$	(75 498,88) \$	47 176,16 \$	44 163,44 \$	41 060,34 \$	37 864,16 \$	34 572,08 \$
Surplus début		76 461,00 \$	75 989,85 \$	490,98 \$	47 176,16 \$	44 163,44 \$	41 060,34 \$	37 864,16 \$
Surplus/(déficit)		(471,15) \$	(75 498,88) \$	47 176,16 \$	44 163,44 \$	41 060,34 \$	37 864,16 \$	34 572,08 \$
Solde de l'Avoir		75 989,85 \$	490,98 \$	47 667,13 \$	91 339,60 \$	85 223,79 \$	78 924,50 \$	72 436,24 \$

NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]

INSCRIVEZ-VOUS
À L'INFOLETTRE

La Minute bovine



L'infolettre
La Minute bovine,

la référence pour la production
de **veau** et de **bœuf** au Québec.

Abonnez-vous
bovin.qc.ca/abonnement

Les Producteurs
de bovins du
Québec





Les Producteurs
de bovins du
Québec



LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2

Tél.: **450 679-0530** • pbq@upa.qc.ca

bovin.qc.ca